

Bulletin du Conseil communal

N° 3



Lausanne

Séance du 20 septembre 2022

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 septembre 2022

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 septembre 2022, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

Ordre du jour	181
Première partie	192
Prestation de serment de Mme Audrey Petoud (soc.) en remplacement de M. Vincent Brayer, démissionnaire	192
Communication	
Arrivée du syndic et de M. Payot à 19 h	192
Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! »	
Développement	193
Réponse de la Municipalité	194
Discussion	197
Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ».	
Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? ». Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »	
Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises » - Développement	203
Réponse de la Municipalité	205
Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? » - Développement	208
Réponse de la Municipalité	209
Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur » - Développement	212
Réponse de la Municipalité	213
Discussion	215
Deuxième partie	224
Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ».	
Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? ». Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »	
Discussion – suite	224

**Interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Rebelote, la Municipalité fait
fausse route sur la mendicité »**

Développement.....	226
Réponse de la Municipalité	227
Discussion	229

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1 Prestation de serment de Mme Audrey Petoud (Soc) remplaçante de M. Vincent Brayer, démissionnaire.

B1. OJ INTENTIONNEL - INTERPELLATIONS

- 2 [INT22/055](#) Interpellation urgente déposé le 30 août 2022 de M. Johann DUPUIS et consorts « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! » (SIL)
- 3 [INT22/061](#) Interpellation urgente déposé le 13 septembre 2022 de Mme Mathilde MAILLARD « Interpellation urgente de Maillard Mathilde et crts - Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront misent en place pour les particuliers et les entreprises » (SIL)
- 4 [INT22/060](#) Interpellation urgente déposé le 13 septembre 2022 de Mme Pauline BLANC «Interpellation urgente de Blanc Pauline et crts - Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ?» (SIL)
- 5 [INT22/062](#) Interpellation urgente déposé le 13 septembre 2022 de M. Vincent VOUILLAMOZ «Interpellation urgente de Vouillamoze Vincent et crts - Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur » (SIL)
- 6 [INT22/063](#) Interpellation urgente déposé le 13 septembre 2022 de M. Ilias PANCHARD «Interpellation urgente de Panchard Ilias et crts - Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité » (SE)

D. RAPPORTS

- 7 [POS15/007](#) Rapport-préavis 2020/46 - Réponse au Postulat de M. Hadrien BUCLIN : «Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles». (CD)
- 8 [POS18/003](#) Rapport-préavis 2020/46 - Réponse au Postulat de M. Ilias PANCHARD : «Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Paola Richard De Paolis**
- 9 [POS18/035](#) Rapport-préavis 2020/51 - Réponse au Postulat de Mme Sara SOTO : «Art urbain : pour une géographie de sites dédiés». (EJQ) **Rapporteur-trice de commission : Anita Messere**

- 10 [POS20/017](#) Postulat de M. Pierre CONSCIENCE : «Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Arnaud Thiéry**
-
- 11 [POS17/059](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - FIM - Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public - Réponse au Postulat de Mme Céline MISIEGO : « Pages blanches pour Lausanne». (FIM)
- 12 [POS17/060](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - Réponse au Postulat de M. Vincent ROSSI : «Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne». (FIM)
- 13 [POS17/021](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - Réponse au Postulat de M. Valéry BEAUD : «Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Muriel Chenaux Mesnier**
-
- 14 [POS20/044](#) Postulat de M. Vincent ROSSI : «Arrête ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**
-
- 15 [POS20/011](#) Postulat de M. Denis CORBOZ : «Augmentation de la subvention pour les vélos électriques». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**
-
- 16 [POS20/025](#) Postulat de M. Denis CORBOZ : «30km/heure de jour comme de nuit maintenant !». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Anne Berguerand**
-
- 17 [POS21/011](#) Postulat de M. Valéry BEAUD : «Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Bertrand Picard**
-
- 18 [POS20/046](#) Postulat de Mme Graziella SCHALLER : «Pour un Conseil des Seniors Lausannois». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Musa Kamenica**
-
- 19 [POS20/067](#) Postulat de Mme Céline MISIEGO : «Pas de financement sans égalité 2». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Caroline Alvarez Henry**
-

- 20 [POS20/006](#) Postulat de Mme Muriel CHENAUX MESNIER : «Police Municipale visons la parité...». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Jean-François Cachin**
-
- 21 [POS20/056](#) Postulat de Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS : «Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ?». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**
-
- 22 [POS20/002](#) Postulat de M. Matthieu CARREL : «Sauvons le Théâtre du Vide-Poche». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**
-
- 23 [POS21/015](#) Postulat de M. Valéry BEAUD : «Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Roland Philippoz**
-
- 24 [POS19/050](#) Rapport-préavis 2020/21 - Réponse au Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : «Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Florence Bettschart Narbel**
-
- 25 [POS20/068](#) Postulat de M. Louis DANA : «La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte !». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Matthieu Carrel**
-
- 26 [POS20/024](#) Postulat de M. Xavier de HALLER : «Rue centrale - centre-ville apaisé : agissons». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Matthieu Carrel**
-
- 27 [POS17/001](#) Rapport-préavis 2020/34 - Manifestations responsables : plan d'actions communales - Réponse au Postulat de Mme Thanh-My TRAN-NHU : «Pour des manifestations sportives écologiques et durables». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Alain Hubler**
-
- 28 [POS20/057](#) Rapport-préavis 2020/52 - Réponse au Postulat de M. Arnaud THIÉRY : «Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ?». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Quentin Beausire**
-

- 29 [POS21/025](#) Postulat de M. Musa KAMENICA : «Favoriser les cours de langue et de culture d'origine». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Muriel Chenaux Mesnier**
-
- 30 [POS20/009](#) Postulat de M. Arnaud THIÈRY : «La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ?». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Valentin Christe**
-
- 31 [POS17/063](#) Rapport-préavis 2021/09 - Réponse au Postulat de M. Henri KLUNGE : «Un drone, mais pour quoi faire ?». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Henri Klunge**
-
- 32 [POS17/025](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse à 5 postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic - Réponse au Postulat de Mr Mathieu MAILLARD : «Moins de feux rouges pour plus de fluidité ?». (FIM)
- 33 [POS18/020](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de M. Nicola DI GIULIO : «Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants». (FIM)
- 34 [POS18/023](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de Mme Sara GNONI : «Pour une journée des piétons dans certaines zones de la Ville à intervalles réguliers». (FIM)
- 35 [POS18/015](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de M. Johan PAIN : «Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements». (FIM)
- 36 [POS17/014](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de Mme Françoise LONGCHAMP : «Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Daniel Dubas**
-
- 37 [POS16/023](#) Rapport-préavis 2021/13 - Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à 4 postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - de M. Valéry BEAUD - « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » (POS16/023). (FIM)
- 38 [POS14/029](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de Mme Maria VELASCO - « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (FIM)
- 39 [POS17/051](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de M. Guy GAUDARD : «La Place de la Sallaz aux piétons». (FIM)

- 40 [POS16/017](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de Mme Sarah NEUMANN : «Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain». (FIM)
Rapporteur-trice de commission : Louis Dana
-
- 41 [POS19/010](#) Rapport-préavis 2021/28 - Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au Postulat de M. David RAEDLER : «Un accès libre à nos 'belles rives' pour toutes et tous». (SCS)
- 42 [PE20/009](#) Rapport-préavis 2021/28 - Réponse à la pétition de M. Bertrand DUMUSC : «Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre». (SCS)
Rapporteur-trice de commission : Sara Soto
-
- 43 [POS21/002](#) Postulat de M. Benoît GAILLARD : «Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Sara Soto**
-
- 44 [POS17/027](#) Rapport-préavis 2021/33 - Réponse au Postulat de M. Manuel DONZÉ : «Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires». (EJQ)
Rapporteur-trice de commission : Françoise Piron
-
- 45 [POS21/005](#) Postulat de M. Ilias PANCHARD : «Pour une utilisation accrue des "nudges" dans l'espace public ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**
-
- 46 [POS21/040](#) Postulat de M. Louis DANA et crts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Angèle Flora Mendy (rapp. maj.) & Henri Klunge (rapp. minor.)**
-
- 47 [PR21/001](#) Projet de règlement de M. Fabrice MOSCHENI : «Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Philippe Miauton**
-
- 48 [POS21/033](#) Postulat de M. Benjamin RUDAZ et crts : « Pour une démocratie vivante, crédible, citoyenne, militante et transparente ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Philippe Miauton**
-

- 49 [POS21/041](#) Postulat de M. Camille-Angelo AGLIONE et crts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Jacques Pernet**
-
- 50 [POS17/057](#) Rapport-préavis 2021/21 : Réponse au Postulat de Mme Thérèse DE MEURON : «Demande à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Eric Bettens**
-
- 51 [POS21/046](#) Postulat de Mme Céline MISIEGO : «Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Roland Philipoz**
-
- 52 [POS21/062](#) Postulat de Mme Pauline BLANC et consorts : «Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif !». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Josée Christine Lavanchy**
-
- 53 [POS21/047](#) Postulat de M. Yohan ZIEHLI : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Maurane Vouga**
-
- 54 [POS21/065](#) Postulat de Mme Françoise PIRON : «Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons !». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Caroline Devallonne Dinbali**
-
- 55 [POS21/063](#) Postulat de M. Oleg GAFNER et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Anne Berguerand**
-
- 56 [POS21/052](#) Postulat de M. Mathias PAQUIER et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Eric Bettens**
-

- 57 [POS21/056](#) Postulat de Mme Laura MANZONI : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidarité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Eliane Aubert**
-
- 58 [POS21/085](#) Postulat de M. Ilias PANCHARD : « S'abriter, se reposer et s'organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Samuel de Vargas**
-
- 59 [POS21/057](#) Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : «Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Sarah Depallens**
-
- 60 [POS21/068](#) Postulat de M. Roland PHILIPPOZ : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**
-
- 61 [POS19/019](#) Rapport-préavis 2021/12 - Réponse au Postulat de M. Arnaud THIÈRY : «Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Benjamin Rudaz**
-
- 62 [POS19/026](#) Rapport-préavis 2021/12 - Réponse au Postulat de Mme Aude BILLARD : «Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Benjamin Rudaz**
-
- 63 [PR21/003](#) Projet de règlement de M. Benoît GAILLARD : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise ». (SE)
- 64 [PR21/002](#) Projet de règlement de M. Benoît GAILLARD : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne ». (SE)
- 65 [POS21/079](#) Postulat de M. Benoît GAILLARD et crts : «Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Céline Misiego**
-

- 66 [POS21/058](#) Postulat de Mme Manon ZECCA : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Severine Graff**
-
- 67 [POS22/016](#) Postulat de Mme Olivia FAHMY et crts : «Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Oleg Gafner**
-
- 68 [PE21/018](#) Pétition déposée le 11 janvier 2022 de Gwennaël Bolomey et Ariane Miéville Garcia : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vulliemin et à la route du Signal - Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales - Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h » (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Constance Von Braun**
-
- 69 [POS21/076](#) Postulat de Mme Olivia FAHMY et crts : «Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Isabelle Bonillo**
-
- 70 [POS21/074](#) Postulat de M. Valéry BEAUD et crts : «Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Benoît Gaillard**
-
- 71 [POS21/081](#) Postulat de M. Jean-Pascal GENDRE et crts : « Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Ngoc Huy Ho**
-
- 72 [POS21/045](#) Postulat de M. Xavier de HALLER : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Alain Hubler**
-
- 73 [POS22/001](#) Postulat de M. Oleg GAFNER : «Pour une suppression de l'annonce systématique du genre». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Samson Yemane**
-

- 74 [POS22/003](#) Postulat de M. Matthieu CARREL : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Sébastien Kessler**

- 75 [PREA22/008](#) Préavis N° 2022/09 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II » - Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2018/48 (SE) **Rapporteur-trice de commission : Ngoc Huy HO**

- 76 [POS21/075](#) Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Yusuf KULMIYE**

- 77 [POS21/083](#) Postulat de M. Valentin CHRISTE : « "Pacification" des nuits lausannoises : quid ? ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Graziella SCHALLER**

- 78 [POS21/048](#) Postulat de M. Vincent BRAYER et consorts : «Vers des radars sonores contraignants». (SE) **Rapporteur-trice : Xavier de HALLER**

- 79 [POS21/070](#) Postulat de Mme Denise GEMESIO et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Louis DANA**

- 80 [POS22/002](#) Postulat de M. Matthieu CARREL et consorts : «Mendicité à Lausanne - Où en est-on ? ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Anaïs TIMOFTE**

B2. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX - INTERPELLATIONS

- 87 [INT21/025](#) Interpellation déposée le 11 juin 2021 de Mme Christiane SCHAFFER : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (CD/LEA)
- 88 [INT21/026](#) Interpellation déposée le 22 juin 2021 de Mme Christiane SCHAFFER : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (FIM)
- 89 [INT21/003](#) Interpellation déposée le 9 mars 2021 de M. Arnaud THIÈRY : «Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes !» (SE)
- 90 [INT21/044](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 5 novembre 2021 de Mme Françoise PIRON : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (SCS)

- 91 [INT21/055](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 23 novembre 2021 de Mme Anaïs TIMOFTE : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (SE)
- 92 [INT21/030](#) Interpellation déposée le 8 septembre 2021 de M. Ilias PANCHARD : «Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous !» (SE)
- 93 [INT21/052](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 22 novembre 2021 de Mme Franziska MEINHERZ : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (LEA)
- 94 [INT21/036](#) Interpellation déposée le 29 septembre 2021 de M. Matthieu CARREL : «Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale» (EJQ)
- 95 [INT21/047](#) Interpellation déposée le 9 novembre 2021 de M. Benoît GAILLARD et crts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (SIL)
- 96 [INT22/004](#) Interpellation déposée le 19 janvier 2022 de M. Benoît GAILLARD : « Rue Pichard : Vitrites opaques et calendrier trouble » (SE)
- 97 [INT22/009](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 25 janvier 2022 de M. Antoine Gösta PIGUET et crts : « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond » (FIM)
- 98 [INT22/014](#) Interpellation déposée le 8 février 2022 de Mme Françoise PIRON et crts : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena » (SCS)
- 99 [INT22/012](#) Interpellation déposée le 8 février 2022 de Mme Aude BILLARD et crts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles » (EJQ)
- 100 [INT22/029](#) Interpellation urgente (refusée) déposée le 8 mars 2022 de M. Fabrice MOSCHENI et crts : « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? » (LEA)
- 101 [INT22/023](#) Interpellation urgente (refusée) déposée le 4 mars 2022 de M. Samuel DE VARGAS et crts : « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! » (SE)
- 102 [INT21/037](#) Interpellation déposée le 12 octobre 2021 de Mme Alexandra GERBER : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (CD/LEA)
- 103 [INT22/003](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 11 janvier 2022 de M. Matthieu CARREL : «Quelques précisions sur Malley» (SCS)

- 104 [INT22/018](#) Interpellation déposée le 8 mars 2022 de Mme Céline MISIEGO et crts : «Un petit Tour et puis s'en va ?» (SCS)
- 105 [INT20/059](#) Interpellation déposée le 3 mars 2020 de Mme Céline MISIEGO : «Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ?» (CD)
- 106 [INT22/033](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 10 mai 2022 de M. Xavier de HALLER et crts : « Réalisation du Tram T1 et accessibilité du centre-ville depuis l'avenue du Chablais : la gouvernance par le chaos» (FIM)

Prochaines séances : 04.10.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (séance simple à 19 h 30), 13.12.2022 (séance de réserve : 18 h et 20 h 30), 17.01.2023 (18 h et 20 h 30), 31.01.2023 (18 h et 20 h 30), 07.02.2023 (18 h et 20 h 30), 28.02.2023 (18 h et 20 h 30), 04.04.2023 (18 h et 20 h 30), 02.05.2023 (18 h et 20 h 30), 16.05.2023 (18 h et 20 h 30), 30.05.2023 (18 h et 20 h 30), 06.06.2023 (18 h et 20 h 30), 07.06.2023 (18 h et 20 h 30), 20.06.2023 (18 h et 20 h 30), 27.06.2023 (18 h et 20 h 30)

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

La présidente : *Magali Crausaz Mottier*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Denise Gemesio ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Pedro Martin ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Maimouna Mayoraz ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Esperanza Pascuas Zaballa ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Clara Schaffer.

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Daniel Curnier ; Mme Sima Dakkus ; Mme Marine Ehemann ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Andrea Münger ; Mme Joëlle Racine ; Mme Onaï Reymond ; M. Namasivayam Thambipillai ; Mme Anaïs Timofte ; M. Yohan Ziehli.

Membres présents	69
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	15
Membres démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h 10, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Audrey Petoud (soc.) en remplacement de M. Vincent Brayer, démissionnaire

La présidente : – Nous commençons avec l'assermentation d'une nouvelle élue. Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer et j'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever.

Madame, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Audrey Petoud ?

Mme Audrey Petoud (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Je vous invite à reprendre place.

Communication

Arrivée du syndic et de M. Payot à 19 h

La présidente informe l'Assemblée de l'arrivée du syndic entre 19 h et 19 h 30 et de l'arrivée de M. le municipal en charge d'Enfance, jeunesse et quartiers à 19 h.

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! »

Développement

Résumé

Face aux injonctions à exploiter le gaz contenu sous le Léman, la Ville de Lausanne se doit d'exprimer publiquement son opposition. En outre pour faire face aux conséquences possibles de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en énergie, la Ville de Lausanne doit prendre une série de mesures urgentes et immédiates.

Développement

Dans une interview du 24 juin 2022, Philippe Petitpierre président de Gaznat et de Petrosviri, expliquait avoir été contacté par les autorités vaudoises pour relancer le projet d'extraction du gaz à Noville.

Malgré les records de chaleur, de sécheresse, de fonte des glaces et d'inondations atteints au cours de l'année 2022, une coalition de droite au niveau cantonal cherche à mettre en œuvre des politiques énergétiques accélérant et aggravant le réchauffement climatique qui prend pourtant déjà des proportions catastrophiques.

Petrosvibri est détenu majoritairement par Gaznat dans laquelle les communes de Genève (37.51%) et Lausanne (26.89%) sont majoritaires. Pour cette raison, ce conseil communal avait adopté une résolution de M. Hadrien Buclin en 2013 demandant à la Ville de Lausanne de s'opposer publiquement à tout projet d'extraction de gaz dans le Léman.

De plus, conformément à son plan climat, la Ville de Lausanne doit poursuivre et intensifier ses efforts pour renoncer complètement aux agents fossiles ainsi que pour réduire à néant les émissions de gaz à effet de serre. Dans le contexte de la guerre en Ukraine et d'une possible pénurie de plusieurs types d'énergies (gaz, mais aussi électricité), il devient urgent de mettre l'accent sur la réduction de la consommation et les économies d'énergie plutôt que le développement de sources d'énergie non-renouvelables et climaticides.

Compte tenu de cette urgence, les interpellateurs posent les questions suivantes à la Municipalité

1. Quelle est la position de la Municipalité face aux demandes de relancer des projets d'extraction de gaz à la Noville ?
2. La Municipalité compte-t-elle faire valoir son opposition à l'extraction de gaz dans le Léman via les Conseils d'administration de Petrosvibri et de Gaznat ?
3. La Municipalité compte-t-elle faire une annonce publique à ce propos ?
4. Quelles actions immédiates la Municipalité va-t-elle prendre afin de réduire fortement la consommation de gaz en ville de Lausanne et de pallier le risque de pénurie, en conformité avec son plan climat ?
5. En cas de pénuries d'électricité avérée, de quelle marge de manoeuvre disposerait les SIL par rapport aux éventuelles décisions qui seraient prises à l'échelon fédéral ou cantonal ? les SIL comptent-ils définir une liste des priorités quant aux usages/entreprises/personnes devant être approvisionnés en premier? Si oui, selon quels critères?
6. Quel est l'avis de la Municipalité quant à l'existence de consommations d'énergie superflues ou luxueuses à Lausanne? Quels sont les besoins que l'on pourrait définir en ces termes selon elle ? N'est-elle pas d'avis qu'il s'agit de rapidement comprimer ces besoins compte tenu de la guerre en Ukraine et des objectifs du plan climat ?
7. Quant aux risques plus larges de pénuries d'électricité et d'énergies en lien avec la guerre en Ukraine, la Municipalité compte-t-elle enfin mettre sur pied un plan rapide de réduction et d'économie d'énergie avec notamment des actions sur : l'éclairage public, l'éclairage commercial et de nuit, les panneaux publicitaires, le chauffage des piscines, le chauffage des

bâtiments en possession de la Ville ainsi que la consommation d'énergie de l'administration communale ?

Lausanne, le 30 août 2022

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'aimerais commencer par une citation : « Nous sommes encore dépendants aux combustibles fossiles. Pour la santé de nos sociétés, de notre planète, nous devons nous sevrer immédiatement. » Ce n'est pas une ou un éminent membre de la gauche lausannoise qui s'exprime en ces termes, mais António Guterres, secrétaire général de l'ONU. Selon le dernier rapport du GIEC, les dangers liés au changement climatique menacent toujours plus de dépasser la capacité d'adaptation des sociétés humaines. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que la viabilité même de la planète pour les générations futures est en jeu. Elle est de plus en plus menacée. C'est ce que les scientifiques essayent de vous dire avec des termes parfois compliqués.

Les seuls événements climatiques que l'on qualifie scientifiquement d'extrêmes, comme des inondations d'une ampleur jamais vue encore, comme celles qui se sont passées au Pakistan cet été, ou les vagues de chaleur proches des records jamais enregistrés en France, demain, ces événements seront la norme. Cela rendra une partie de la planète inhabitable.

C'est intéressant de revenir sur le mécanisme qui crée cette impossibilité de vivre sur la planète. 90% des émissions de CO₂ sont créées par la combustion d'énergies fossiles. Ce sont du charbon et du gaz extraits du sol.

La vaste majorité des réserves d'agents fossiles doit rester dans les sous-sols si on ne veut pas atteindre la limite des 1,5 degré qui a été désignée comme dangereuse par la majorité des entités dans le monde. Que nous propose la droite vaudoise ? D'aller forer le Léman pour extraire des agents fossiles. Qu'est-ce que vous n'avez pas compris dans ce que nous disent les scientifiques ?

L'interpellation urgente que je dépose ce soir questionne la Municipalité sur le positionnement qu'elle va tenir et l'interpellation urgente a une deuxième partie qui questionne la Ville sur les mesures qu'elle s'apprête à prendre pour aller vers plus de sobriété énergétique, qui est la seule réponse à cette double situation de crise que nous sommes en train de vivre. Je peux passer aux questions.

Quelle est la position de la Municipalité face aux demandes de relancer des projets d'extraction de gaz à Noville ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La Municipalité partage, tant dans ses mesures que dans ses prises de position, votre avis sur le fait que nous sommes dépendants aux énergies fossiles. La Municipalité fait tout son possible pour réduire sa dépendance aussi rapidement que possible et ne pas enclencher de nouvelles dépendances aux énergies fossiles.

En réponse à votre première question, la Municipalité rappelle que ce projet d'extraction de gaz à Noville constitue un risque considérable, puisqu'il s'agit d'une forme de fracking. Elle n'est absolument pas sans risque pour l'environnement direct. En plus, elle comporte une version antinomique avec la décarbonation. Si nous voulons aller de l'avant avec la décarbonation, de se dire que nous avons une réserve de gaz à proximité, ne va pas encourager cette décarbonation. Finalement, elle ne semble pas réalisable à court terme, en plus de constituer un risque financier considérable, ce n'est pas un forage réalisable d'ici cet hiver, ou pour réduire le risque de pénurie à court terme.

La Municipalité n'est pas favorable à ce projet et de toute manière, elle constate qu'il n'est pas réalisable en l'espèce. Il est illégal en termes de la Loi vaudoise sur les ressources naturelles du sous-sol, on ne voit pas d'évolution de ce cadre légal, car les soi-disant demandes qui ont été formulées de la part du Canton pour ces forages ne viennent pas du Canton en tant qu'institution, mais de représentants de la droite vaudoise. Il ne constitue pas à ce stade un avis du Canton à proprement parler.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La Municipalité compte-t-elle faire valoir son opposition à l'extraction de gaz dans le Léman via les conseils d'administration de Petrosvibri et de Gaznat ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La Municipalité a discuté de ce point avec ses deux représentants aux conseils d'administration de Gaznat et de Petrosvibri, dont un qui vous répond ce soir. Je rappellerai qu'un administrateur parle en son nom propre et défend les intérêts de la société. Sa position au sein des conseils d'administration n'est pas publique, elle est liée par le secret d'affaires. Je ne me prononcerai pas sur la position finale, comme ses représentants.

Je relèverai par contre qu'au vu des développements et au vu des sujets dans la presse, ce point sera certainement à l'ordre du jour et le point de vue des actionnaires sera certainement relaté.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La Municipalité compte-t-elle faire une annonce publique à ce propos, dès que cette séance du conseil d'administration aura eu lieu ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – S'agissant du point de vue public de la Municipalité, le débat de ce soir peut en faire office. S'agissant de débats au sein d'un conseil d'administration, ils sont malheureusement confidentiels.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quelles actions immédiates va prendre la Municipalité pour réduire la consommation de gaz et pallier le risque de pénurie en conformité avec son Plan climat ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – J'imagine que vous évoquez les mesures urgentes pour cet hiver, qui peuvent être mises en place la semaine prochaine, voire les prochains mois. La Municipalité a pris en premier plan des mesures qui ont été identifiées à ce stade pour réduire considérablement l'impact thermique qu'elle a sur l'administration. Je les résumerai brièvement. C'est une diminution au minimum légal des températures de chauffage au sein de l'administration, c'est-à-dire 20,5 dans les locaux de travail de bureau, 18 dans les locaux, les couloirs, les salles de gymnastique.

On incite à faire de même dans les entreprises et dans les ménages et une forte campagne de communication et d'incitation, en plus de la campagne fédérale, est en cours par le biais de la facture des SIL. Une autre mesure plus symbolique, c'est que le stade de la Tuilière ne sera pas chauffé cette année.

M. Johann Dupuis (EàG) : – En cas de pénurie avérée, les SIL comptent-ils définir une liste des priorités quant aux usages entrepris par rapport aux personnes devant être approvisionnées en premier ? Quels critères seront utilisés ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je pars du principe que vous parlez de pénurie d'électricité et de gaz. Les SIL ne disposent d'aucune marge de manœuvre. Toutes les décisions seront dictées par la Confédération. Les SIL préparent les directives depuis le début de l'année pour pouvoir répondre à ces délestages, le cas échéant qui, je l'espère, ne sera pas une solution à laquelle nous devons arriver. Ce seront des mesures fédérales qui seront édictées par la Confédération.

Sur le cas de l'électricité, et dans le cas des délestages cycliques, il y a une liste de ceux qui peuvent ne pas être délestés pour autant que ce soit faisable : l'approvisionnement médical dans les hôpitaux, les équipements de police, l'approvisionnement en eau, l'exploitation des réseaux de télécommunications, l'exploitation des tunnels ferroviaires et routiers, l'exploitation du courant de traction pour les entreprises de transport. Ces points-là ne peuvent pas être délestés dans le cas où ils représentent 80% de la charge depuis une arrivée électrique. S'ils représentent moins de 80% de la charge, ils devront être délestés.

C'est à ces établissements de trouver une solution pour continuer à être opérationnels. Nous sommes en train d'essayer de voir quels postes peuvent ne pas être délestés. Le site du CHUV pourra ne pas être délesté. Le site de la STEP également. Et certains axes des tl. Il y a d'autres postes pour lesquels nous devons délester, car ils sont noyés au sein d'un quartier qui devra lui-même être délesté et la limite se trouve à 80%.

Nous sommes en train de finaliser cela. Nous aurons terminé une première phase que nous communiquerons mi-octobre s'agissant de ces points et de la liste des cas pour lesquels nous pouvons ne pas délester. Pour les autres, chaque établissement doit se préparer à ce délestage et tenter d'y pallier au mieux.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quel est l’avis de la Municipalité quant à l’existence d’utilisations luxueuses d’électricité ? N’est-elle pas d’avis qu’il s’agit de compresser ses besoins compte tenu de la guerre en Ukraine et des objectifs du Plan climat ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Le point principal en termes d’usage superflu, c’est l’énergie perdue, qui ne sert à rien. Les grands postes pour les dépenses énergétiques, ce sont les bâtiments et la mobilité. Nous pouvons agir par le biais de normes impératives pour les solutions des bâtiments et la consommation des voitures. Ça aura un énorme effet sur la consommation des Lausannois et des Lausannoises. Pour les comportements individuels, la Municipalité prône une information et un accompagnement plutôt que le bâton et les sanctions pour arriver à des résultats qui nous semblent beaucoup plus pertinents et beaucoup plus viables sur le long terme.

Vous parlez de choses un peu différentes. Vous parlez des risques de guerre en Ukraine, on fait des efforts urgents. Et vous parlez du Plan climat où nous parlons de changement des mentalités et de changements d’attitude et des gestes quotidiens, voire de révision de la manière de construire, de la manière d’isoler et de nous déplacer. Ce sont des visions à long terme. Vous avez déjà les réponses de la Municipalité qui se retrouvent dans le Plan climat et dans les objectifs d’isolation thermique des bâtiments, sur la volonté de tripler cette isolation. Sur celles à court terme, j’en ai cité quelques-unes en préambule. J’en citerai d’autres : le programme Equiwatt et toute l’efficacité énergétique.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour ce qui est de la question 7, voici le tremplin doré dont vous n’auriez su rêver pour présenter le plan que vous avez déjà communiqué à la presse. Je ne me suis pas concerté avec le municipal avant de poser ces questions. C’est le fruit du hasard le plus pur. Quant au risque plus large de pénurie d’électricité, avec la guerre en Ukraine, la Municipalité compte-t-elle mettre un plan sur pied avec des actions sur l’éclairage public, l’éclairage commercial et de nuit, les panneaux publicitaires, le chauffage des piscines et des bâtiments de la Ville ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Si vous n’aviez pas posé la question, d’autres l’auraient fait ce soir. Les prochains interpellateurs noteront des compléments, le cas échéant.

J’ai présenté les mesures de chauffage qui ont été décidées par la Municipalité à partir du 1^{er} octobre. C’est la mesure la plus importante, car nous avons un réel impact. Nous avons 15% d’économie d’énergie. Nous avons supprimé les boilers électriques dans les sanitaires de la Ville, là où ils existaient. Nous interdisons les chauffages électriques d’appoint pour cette année. Nous avons pas mal d’écogestes qui demandent aux collaborateurs différentes mesures qui nous permettent d’économiser, comme la fermeture des stores. Ce ne sont pas des obligations, mais des incitations fortes.

Au niveau de l’éclairage, c’est quelque chose qui se voit beaucoup, mais qui demande une pesée d’intérêts entre les différents secteurs. Notamment du point de vue sécuritaire, que ce soit le sentiment de sécurité ou la sécurité routière. Nous avons tenu compte de la faisabilité technique. Ça n’évolue pas à la vitesse rêvée. Compte tenu de cela, nous avons décidé d’éteindre certains parcs et certains passages. Il y a la liste dans le communiqué de presse. Le parc de l’Elysée, le parc de Milan, la fontaine de la place de la Navigation, etc. Il y a aussi plusieurs monuments soit que nous abaissions en termes d’illumination jusqu’à 23 h au lieu de minuit trente, soit que nous éteignons. Nous gardons illuminées la cathédrale et l’église Saint-François uniquement. Nous avons pris des mesures sur les éclairages de Noël. Statistiquement, ça ne consomme quasiment rien. Mais c’est un message fort que nous pouvons donner à la société, aux personnes et aux entreprises. Nous avons décidé de les maintenir, mais d’en réduire la taille. Nous n’aurons pas d’éclairage de Noël sur l’axe Chauderon - Bel-Air et sur la rue Centrale. Les autres sont maintenus avec une durée limitée du 1^{er} décembre au 2 janvier. Bô Noël, nous avons demandé une réduction de 20%.

Nous avons l’occasion d’avoir cette année une bonne collaboration avec les commerçants qui nous permettent d’annoncer une mesure commune. A part sur les enseignes, nous n’aurons pas d’impact légal de demandes obligatoires sur l’extinction des vitrines. Ils se sont engagés à éteindre leurs enseignes au plus tard une heure après la fermeture et à les allumer au plus tôt une heure avant l’ouverture.

Les ménages et les entreprises sont aussi encouragés à économiser. Ce n'est pas juste l'administration qui peut faire des économies concrètes, il faut une mise en commun de toutes les énergies.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – Au vu de l'ordre du jour et du nombre d'interpellations urgentes sur cette thématique, je ne vais pas développer pendant des heures des propos conclusifs, mais plutôt rester dans le vif du sujet et vous annoncer mes projets de résolution. J'ai simplement une petite conclusion à apporter aux propos de M. Company. Peu importe les frustrations qu'on peut avoir par rapport à la faible capacité, à la faible marge de manœuvre de la Ville de Lausanne sur la thématique énergétique, j'ai envie de revenir sur la thématique plus globale de notre dépendance aux agents fossiles.

J'ai évoqué précédemment les recherches scientifiques qui disent que les agents fossiles doivent rester dans le soleil. Il ne faut surtout pas créer de nouveaux forages. C'est au contraire une action de prévention qu'il faut mener. Il est bien clair que dans ce petit parlement lausannois, nous n'avons aucun impact sur les vellétés de forage des grandes puissances mondiales dans l'Arctique. Mais ici, nous sommes les seuls maîtres.

J'aimerais revenir au sacro-saint concept de responsabilité individuelle que certains partis aiment à brandir. C'est notre responsabilité individuelle de ne pas empirer la crise dans laquelle nos enfants vont grandir demain. Je ne comprends pas comment certains n'ont pas encore saisi cette contradiction absolue qui parle de développement économique futur en prenant un mode de vie mortifère pour la planète. Cela étant dit, j'ai trois résolutions. La première concerne la partie prospection d'hydrocarbures.

Concernant la résolution 2, dans une ancienne version d'Equiwatt, il y avait un module centré sur le conseil aux entreprises qui ne font pas partie de ce que l'on appelle « les gros consommateurs ». Ce module a été supprimé pour des raisons que l'on peut juger bonnes ou mauvaises. Il n'existe plus en tant que tel. L'idée est de demander à la Municipalité de restaurer un service pour toutes les entreprises ou tous les privés qui auraient l'envie ou le besoin économique de réduire fortement leur dépendance aux énergies. Pour pouvoir s'adresser à un tel guichet ou avoir une analyse de la situation pour réduire leurs dépenses. Cette demande semble raisonnable. A moins que M. le municipal me dise que c'est quelque chose qui est déjà fait et que cette résolution est complètement superflue, ce que je ne crois pas.

Concernant la résolution 3, il n'est pas coutume pour la gauche radicale de faire dans le symbolisme, mais je fais une exception à cela ce soir. Vous avez peut-être entendu parler de ce traité, qui est un traité international lancé par la société civile et auquel se sont ralliés de nombreux scientifiques et membres de la société civile. Et veut réunir des acteurs prêts à bannir l'utilisation de combustibles fossiles. Je propose à la Ville de ratifier ce traité.

Au nom du principe de la responsabilité individuelle, je demanderai le vote nominal sur les résolutions 1 et 3, on ne doit pas cacher aux Lausannoises et aux Lausannois le résultat de nos votes sur ces questions fondamentales.

Résolution Johann Dupuis 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage contre tous projets de forage ou de prospection d'hydrocarbures au sein des conseils d'administration des entreprises Gaznat et Petrosvibri et qu'elle communique publiquement cette opposition.

Résolution Johann Dupuis 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à toute entreprise, évoluant ou pas sur le marché libre, ainsi qu'à tout privé, un service de conseil et d'analyse centré sur la sobriété et la réduction de la consommation des énergies sous la forme d'un guichet unique facilement accessible.

Résolution Johann Dupuis 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ratifie le traité international de non-prolifération des combustibles fossiles.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Rapidement, la position du PLR sur les trois résolutions, que je vous remercie d'afficher.

Sur la première, le groupe PLR s'opposera à cette résolution dans la mesure où il nous semble qu'il n'est pas tout à fait le moment de couper court à toute recherche d'énergies locales dans le contexte de la crise énergétique que nous traversons.

S'agissant de la deuxième résolution, le groupe PLR la soutiendra. Ça me semble préciser le but du programme Equiwatt.

S'agissant de la résolution numéro 3, M. Dupuis m'apprend une chose. Je ne savais pas que la Municipalité de Lausanne avait des compétences pour ratifier des traités internationaux. Je ne savais pas qu'elle avait cette compétence dans le cadre de ce traité international. Si j'ai bien compris ce que j'ai lu, c'est plutôt une sorte d'appel à un traité international. Dans ce contexte, le groupe PLR refusera cette résolution.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Concernant la troisième résolution, il s'agit d'un traité organisé par la société civile et, bien entendu, la Ville a la compétence de le signer ou pas. Comme la Ville a signé la déclaration des maires à l'époque. Donc la Ville a bel et bien les compétences pour signer un tel traité.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le Conseil communal se sent pousser des ailes encore une fois quant à son impact sur le monde réel. Mais on va se prêter au jeu encore une fois. La droite vaudoise propose d'exploiter le gaz local plutôt que le gaz étranger, qui au passage sert à financer un conflit armé.

Si je me rappelle bien, il y a quelques mois, le groupe de M. Johann Dupuis avait affiché son opposition à la guerre en Ukraine. A l'époque, il était question de ne plus permettre que notre consommation d'énergie fossile serve à financer ce conflit. Mais selon toute probabilité, nous allons continuer à acheter du gaz à M. Poutine pendant quelques années encore, avec les conséquences que l'on connaît.

Ce dont on est en train de parler ne va rien changer quant à notre dépendance aux énergies fossiles. On est dans des moments très longs. C'est une tartufferie de laisser croire que cela va changer quelque chose. J'aimerais savoir l'impact concret de toutes les mesures évoquées, on a parlé d'éteindre l'éclairage public, des affiches éclairées. Je suis intéressé à savoir s'il y a des chiffres, des évaluations qui existent. Si ce n'est pas le cas, quand est-ce qu'on pourra les connaître ? J'espère avoir un bilan chiffré de l'économie effectivement réalisée quand ces mesures auront été mises en place.

Ce qui a accru notre dépendance aux énergies fossiles, c'est la décision de sortir du nucléaire. On est en train d'en payer le prix un peu plus chaque jour. L'actualité le montre de manière très claire. Je suis aussi intéressé à entendre ce dont on nous parle avec la consommation d'énergie luxueuse et superflue. Je me réjouis que l'Etat définisse ce qu'est une consommation luxueuse et superflue. Ça promet une jolie période de rationnement, comme on en a connu à une époque beaucoup moins joyeuse que celle qu'on vit actuellement.

M. Dupuis a parlé de la mobilité. Je ne sais pas s'il fait ici référence à la mobilité électrique. Je serais intéressé à ce qu'il nous explique plus en détail comment il faut interpréter cette déclaration à l'aune des annonces de la Municipalité il y a quelques mois, lorsqu'il était question de bannir les véhicules à moteur thermique dans notre ville, c'est-à-dire encourager les véhicules électriques.

Sur les résolutions soumises, pas besoin de vous dire que l'UDC les accueille avec un enthousiasme très modéré. Si on peut les réafficher d'ailleurs, ce serait fort agréable.

Cette résolution est particulièrement intéressante. Ce qui se fait appeler pompeusement « traité international » n'est qu'un appel de bonne volonté d'un individu, respectable par ailleurs. Mais il ne faut pas faire croire que la signature de ce traité aura un impact. On est dans le symbolique pur. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître de manière plus affichée.

Concernant la deuxième résolution, si les services peuvent se transformer en bureau de conseil, grand bien leur fasse, mais il me semblait qu'ils avaient déjà beaucoup de choses à faire. Est-ce qu'ils auront encore les compétences de le faire en plus de tout ce qu'ils doivent déjà faire ? J'ai un peu de doute.

Et si on peut juste afficher la résolution numéro 1 : on est encore dans la déclamation la plus pure. Grand bien fasse à ceux qui cosignent cette résolution qu'ils acceptent. Ils devraient se poser les questions qui s'imposent en matière de provenance de gaz que l'on souhaite, qu'on ne souhaite pas, mais que l'on consomme et, dans les faits, qu'on consommera encore pendant un certain temps, car on ne va pas du jour au lendemain remplacer toutes les chaudières et les moyens de production énergétique que l'on a. Avant de pouvoir se livrer à cela, il faudrait modifier la loi vaudoise. Cette décision sera attaquable par référendum. Ce qui voudrait dire que les questions que l'on est en train d'aborder pourraient faire l'objet d'un débat démocratique en bonne et due forme. L'UDC va donc refuser les trois résolutions, vote nominal ou pas.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Sans revenir sur tout ce qu'a dit notre collègue Dupuis, auquel le groupe socialiste se rattache, je souhaite revenir sur cette troisième résolution qui a l'air de causer pas mal d'urticaire à l'hémicycle de droite. Ce soir, si on se renseigne un tout petit peu, on se rend compte que l'initiative dont il est question, initiative au sens large, de fournir un effort pour sortir des énergies fossiles, il n'est pas question que la Ville de Lausanne fasse partie d'un traité international ou autre. Ça ne va pas inverser le cours des choses d'ici demain si ce Conseil adopte cette résolution.

Cependant, on peut soutenir cette démarche qui s'inscrit dans diverses procédures dans lesquelles la Ville de Lausanne s'est engagée, comme le Plan climat, avec l'intention de sortir des énergies fossiles, et avec la mise en place plus récemment de la volonté d'équiper davantage les toits lausannois de panneaux solaires. C'est une direction politique que la Ville de Lausanne souhaite prendre. Cette résolution va dans ce sens. C'est pour ça que le groupe socialiste la soutiendra. Ainsi que les deux autres résolutions.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je ne sais pas si vous aussi vous avez été choqués par ce que disait le municipal. Ça me fait froid dans le dos de dire qu'il n'y a pas un horizon de sobriété énergétique et qu'il n'y a pas, comme les militants de gauche le demandent, un projet de décroissance. C'est vraiment aller droit dans le mur que de continuer comme ça. Diminuer à 18,5 dans les bâtiments de la Ville, c'est symbolique, mais ce n'est pas suffisant. Il faut s'attaquer au principe d'impôt, pas au consommateur, et ordonner des réductions. C'est nécessaire de prendre des mesures d'envergure et de définir ce qu'est un besoin luxueux. Vous allez réussir à le faire avec vos experts.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Cosignataires de l'interpellation, et fiers de la position ni à gauche ni à droite, mais tournée vers l'avenir, les Vert'libéraux partagent pleinement l'analyse de l'interpellateur. C'est un non-sens de poursuivre l'extraction et la combustion de fossiles.

Nous soulignons d'ailleurs que nous avons obtenu il y a quelques années de notre Conseil que la Municipalité cesse de subventionner le recours aux chaudières à gaz fossile, même si elle fait encore la promotion du gaz. Mais cela sera pour un prochain postulat. Pour l'instant, nous soutiendrons les trois résolutions, y compris la symbolique affichée à l'écran.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Il y a eu un certain engagement dans le Canton, porté par une large coalition. Il y a une loi qui interdit les forages dans le canton. On a baissé les impôts pour les plus riches et fait croire qu'on aurait un certain nombre de solutions dans ce Canton pour l'énergétique. J'attends de voir l'opposition potentielle des communes concernées et des communes dont l'approvisionnement en eau dépend du Léman.

Je remercie la Municipalité pour ces réponses et pour les annonces de la semaine passée, qui permettent d'avoir ce débat basé sur un certain nombre de mesures qu'on peut considérer comme suffisantes ou pas, mais qui permettent de discuter sur des choses assez concrètes. Aussi rappeler que le parlement fédéral débat de ces questions en ce moment. Les villes et les cantons ont besoin de mesures fortes au niveau fédéral. C'est là où le bât blesse et où on manque de soutien au niveau des communes, à part un soutien actuellement aux énergétiques. Il faut qu'il y ait un engagement de la part de la Confédération.

Sur les trois résolutions, on pourrait soutenir les trois. Sur la première, si on entend par là faire part de son opposition, ce que les représentants de la Municipalité ont déjà fait, si on entend faire part de

son opposition dans le débat public, on peut le soutenir. On n'attend pas d'avoir des représentants qui sortent d'une séance et qui dénoncent publiquement ou affirment publiquement que ces conseils d'administration ne vont pas dans le bon sens. Si elle est entendue comme prise de position, comme l'a fait la Municipalité, il n'y a aucun souci de notre côté.

Sur la deuxième, à voir la réponse de notre Municipalité à M. Dupuis, Equiwatt va pas mal dans ce sens. Si le besoin est là, on peut entrer potentiellement en matière. Il faut voir si le renforcement d'Equiwatt englobe ceci ou pas. Sur la dernière, l'aspect symbolique est assez important. Il y a un certain nombre de traités plus ou moins symboliques. Etant personnellement engagé dans le traité de non-prolifération des armes atomiques, n'en déplaît à notre collègue fan de l'atome à ma gauche de l'hémicycle, notre collègue Christe, ces traités ont un certain poids. Ces déclarations permettent d'avancer avec la force ou la possibilité qu'ont les communes, c'est-à-dire une possibilité assez limitée.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – J'interviens sur la deuxième résolution. C'est ce que fait le programme Equiwatt, avec un guichet pour les entreprises, qui a une panoplie de propositions, des taux à prix zéro, des conseils. Nous pourrions mettre les prestations fournies par Equiwatt par écrit. Je n'ai pas d'opposition formelle.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Une question à M. le municipal Xavier Company. Si la résolution est acceptée, que va faire la Ville après avoir communiqué publiquement son opinion ? Est-ce qu'elle s'engage à sortir de Gaznat ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Par rapport aux résolutions 1 et 2, j'ai évoqué auparavant que la Municipalité peut communiquer publiquement son opposition à tout projet de forage ou de prospection d'hydrocarbures sans trahir aucun secret ayant été prononcé dans le cadre de conseils d'administration dont elle fait partie. Je ne comprends pas très bien la demande qu'on a de Madame Maillard.

Pour répondre à M. Panchard, la manière dont je formule les choses devrait clarifier le fait que votre soutien est compatible avec cette première résolution.

Quant à la deuxième, je suis très heureux de savoir que la Municipalité dispose par le biais d'Equiwatt d'un tel guichet. La résolution porte spécifiquement sur cette période de crise où les prix de l'énergie s'envolent et peuvent devenir insupportables pour les privés ainsi que pour les entreprises. A mon sens, ce guichet, s'il existe déjà, devrait pouvoir fournir une action ciblée dans ce cadre-là. Tant mieux si les structures sont déjà présentes. La réponse du municipal devrait vous pousser à soutenir la résolution numéro 2. Sur la résolution numéro 3, tout a été dit. Je réitère ma demande de vote nominal pour les résolutions 1 et 3.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Madame Maillard, je l'ai exprimé en début de réponse : la Municipalité n'est pas favorable à ce projet. La publicité du Conseil communal est quand même présente, car elle est diffusée en salle en direct et en différé, et que vous êtes plus de 100 personnes ici. Sur la question de ce que nous allons faire de plus avec cette résolution, c'est que nous allons répondre à cette résolution.

La discussion est close.

La demande de vote nominal sur la résolution Dupuis n° 1 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 48 oui, 16 non et 2 abstentions, approuve la résolution n° 1 de M. Johann Dupuis.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	NVT
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
89	Beyer CHENAU MESNIER	Vincent MURIEL	SOC	NVT
41	Cavalli	Virginie	VL	OUI
93	Celik	Derya	PS	OUI
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	NON
62	Cid	Xavier	PLR	NON
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	NVT
14	Curnier	Daniel	VER	OUI
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
36	De Benoit	Alice	VL	OUI
37	De La Baume	Charlotte	VL	OUI
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
96	Depallens	Sarah	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	NVT
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	ABS
19	Gerber	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	OUI
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
45	Hurni	Nicolas	PLR	NON
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	OUI
51	Klunge	Henri	PLR	NVT
109	Kovaliv	Gaelle	EG	OUI
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
17	Lapique	Gaëlle	VER	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
26	Lavanýhy	Josée Christine	UDY	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NVT
32	Morand	Prisca	VER	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
88	Petoud	Audrey	SOC	OUI
80	Philippoz	Roland	PS	OUI
58	Piguet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	NON
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	ABS
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
46	Seiler	Jean-Claude	PLR	NON
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamo	Vincent	VL	OUI
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
113	Zecca	Manon	EG	OUI

Le Conseil, par 60 oui, 6 non et 3 abstentions, approuve la résolution n° 2 de M. Johann Dupuis.

La demande de vote nominal sur la résolution Dupuis n° 3 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 52 oui, 13 non et 3 abstentions, approuve la résolution n° 3 de M. Johann Dupuis.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
89	Brayer CHENAUX MESNARD	Vincent MURJEL	SOC	NVT
41	Cavalli	Virginie	VL	OUI
93	Celik	Derya	PS	OUI
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	NON
62	Cid	Xavier	PLR	NON
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	NVT
14	Curnier	Daniel	VER	OUI
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
36	De Benoit	Alice	VL	OUI
37	De La Baume	Charlotte	VL	OUI
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
96	Depallens	Sarah	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	NVT
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	OUI
19	Gerber	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	OUI
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
45	Hurni	Nicolas	PLR	NON
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	OUI
51	Klunge	Henri	PLR	OUI
109	Kovaliv	Gaelle	EG	OUI
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
17	Lapique	Gaëlle	VER	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
26	Lavanjhy	Josée Christine	UDY	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	ABS
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NVT
32	Morand	Prisca	VER	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
88	Petoud	Audrey	SOC	OUI
80	Philippos	Roland	PS	OUI
58	Piguet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	ABS
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
46	Seler	Jean-Claude	PLR	ABS
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	OUI
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
113	Zecca	Manon	EG	OUI

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

Résolution n° 1 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage contre tous projets de forage ou de prospection d'hydrocarbures au sein des conseils d'administration des entreprises Gaznat et Petrosvibri et qu'elle communique publiquement cette opposition.

Résolution n° 2 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à toute entreprise, évoluant ou pas sur le marché libre, ainsi qu'à tout privé, un service de conseil et d'analyse centré sur la sobriété et la réduction de la consommation des énergies sous la forme d'un guichet unique facilement accessible.

Résolution n° 3 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ratifie le traité international de non-prolifération des combustibles fossiles.

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ? »

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »

Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ? »

Développement

La publication le 31 août 2022 des nouveaux tarifs pour l'électricité, le gaz est le chauffage à distance est sans appel. Les habitants de Lausanne, de même que toutes les entreprises établies à Lausanne, vont subir de plein fouet cette augmentation de plusieurs centaines de francs par année. La présente interpellation entend notamment demander à la Ville quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en place pour palier à l'inflation engendrée par cette hausse.

Dans sa communication du 31 août 2022, la Ville estimait que la hausse des coûts de l'énergie représente pour un logement moyen CHF 185,20.- d'électricité supplémentaire, CHF 290.- de gaz supplémentaire et CHF 180.- supplémentaires pour le chauffage à distance. Pour les particuliers, la hausse des coûts de l'énergie représentera donc en moyenne environ CHF 500.- par année.

Cette hausse aura évidemment un impact également sur les entreprises installées sur le territoire lausannois. Entreprises dont une large partie (notamment les PME et les restaurateurs) ne sont pas sur le marché libre de l'électricité mais demeurent sur le marché régulé. Or, à notre connaissance, la Ville n'a pas communiqué sur le montant que la hausse des coûts de l'énergie représenterait pour ces entreprises.

En outre, selon le site de la Commission fédérale de l'électricité (Elcom), le prix médian de l'électricité en Suisse s'élève à CHF 27,2 ct./KwH contre 31, 94 ct./KwH à Lausanne. Toujours selon le site de l'Elcom, le montant des taxes à la collectivité publique perçues sur l'électricité à Lausanne s'élève à CHF 5,38 ct./KwH contre 0,99 ct./KwH en moyenne en Suisse.

Dans ce contexte, la présente interpellation entend demander à la Municipalité les mesures concrètes qu'elle envisage pour palier à l'inflation notamment généré par la forte hausse des coûts de l'électricité pour les ménages et pour les entreprises.

Cette interpellation est également l'occasion de demander à la Municipalité des explications concernant la part d'énergies que la Ville produit et la part qu'elle achète à différents fournisseurs.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- A combien la Municipalité évalue-t-elle en moyenne la hausse des coûts de l'énergie pour les entreprises PME clientes des SIL (soient celles qui ne sont pas sur le marché libre)?
- Quelles sont les mesures concrètes d'aides envisagées par la Municipalité en faveur des particuliers et en faveur des entreprises lausannoises ?
- Par rapport au prix de l'électricité de Lausanne qui est plus élevé que le moyenne suisse selon l'Elcom : Comment la Municipalité explique-t-elle cela étant donné que la ville dispose d'une importante production propre notamment grâce au barrage de Lavey, à sa production solaire et à ses participations dans Alpiq ? Quelle est la part d'électricité qui est achetée par la ville sur le marché spot et qui subit de plein fouet les augmentations de prix ?
- Comment la Municipalité explique-t-elle que les taxes à la collectivité publique perçues sur l'électricité s'élèvent, en moyenne au niveau suisse selon l'Elcom à 0,99 ct/kWh alors qu'à Lausanne elles s'élèvent à 5,38 ct/kWh ?
- Comment se décomposent les taxes communales lausannoises sur l'électricité et à quoi sont-elles affectées ?
- Comment la ville explique-t-elle l'importante augmentation du prix du gaz à Lausanne qui est un actionnaire important de Gaznat, principal distributeur de gaz de la Suisse romande et détenteur de contrats d'approvisionnement à long terme conclus antérieurement à la crise ?
- Pour quelle raison le chauffage à distance subit-il également une augmentation de prix de 19% alors que la ville dispose d'une importante production propre grâce notamment à l'usine Tridel et à la Step ?
- La Municipalité a-t-elle évalué l'impact que pourrait avoir l'augmentation du tarif de reprise de l'énergie sur les prix du marché ?
- Quels sont les différents systèmes de chauffage en place dans les immeubles appartenant à la Ville et gérés par la Ville dans le cadre de la CPCL, et dans quelle proportion ?
- Depuis 2016, combien de système de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville et gérés par la Ville dans le cadre de la CPCL ont-ils été rénovés ?

Lausanne, le 13 septembre 2022

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je vous remercie d'avoir accepté l'urgence de cette interpellation. Je sais qu'on a déjà parlé à notre premier Conseil de la rentrée de l'impact qu'auront notamment ces hausses des coûts de l'énergie sur les particuliers. Ce dont on a moins parlé, c'est de l'impact que ces hausses auront sur les entreprises, et notamment sur les petites entreprises, celles qui ne sont pas sur le marché libre. Celles qui ne sont pas extrêmement médiatisées. Et celles qu'on s'attelle nous, PLR, à défendre. Il me semble important d'aborder cette question avec la Municipalité pour voir de quelle manière elle entend venir en aide à ces entités.

C'est l'occasion aussi de revenir sur les taxes sur l'électricité qui sont perçues à Lausanne. Comme vous avez pu le constater en lisant le texte de cette interpellation, Lausanne a un niveau de taxe extrêmement élevé en comparaison suisse.

L'occasion aussi de revenir sur la production locale d'énergie renouvelable qui peut être une réponse pour faire face à cette hausse du coût de l'énergie. Je vais passer sans plus attendre à la première question :

A combien la Municipalité évalue-t-elle la hausse des prix de l'énergie pour les entreprises qui ne sont pas sur le marché libre ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci pour ces questions. Je reviens sur un point que je trouve assez singulier de la part d'une représentante du PLR. Les entreprises vont subir des hausses importantes, qui vont être difficiles à assumer. Par contre, ce n'est rien, littéralement rien par rapport aux entreprises qui sont, elles, sur le marché libre. Elles subiront potentiellement des hausses entre 1500 et 2000% entre cette année et l'année prochaine. Je suis surpris que vous évitiez volontairement ces questions. Même une petite PME peut être sur le marché libre, car la limite à 100 000 kWh est assez faible et leur permet de sortir ou leur a permis de sortir.

Je vais revenir sur ce point, car c'est là où nous attendons des réponses de la Confédération qui a permis cette libéralisation, qui a poussé à cette libéralisation et qui, maintenant, n'assume pas les conséquences de cette libéralisation et qui risque de nous voir avoir des faillites par milliers en Suisse l'année prochaine liées précisément à cette libéralisation. C'est à la Confédération d'assumer ces conséquences. J'espère que dans cette session de septembre, nous aurons des réactions à Berne pour soutenir les entreprises, comme pour soutenir les ménages modestes, mais aussi les entreprises qui ont fait le choix d'aller sur le marché libre.

Je finirai par constater que dans les échanges que nous avons jusque-là aussi avec d'autres GRD, il semblerait que les SIL, n'ayant jamais soutenu cette libéralisation et s'y étant opposés, ont beaucoup moins d'entreprises qui sont parties au marché libre et donc beaucoup moins d'entreprises qui risquent la faillite en proportion à d'autres GRD qui ont joué le jeu de la Confédération et de la droite pour partir au marché libre ces dernières années. Je pense que c'est vraiment une question principalement que votre parti doit aussi assumer et porter au niveau fédéral, car nous devons trouver des solutions maintenant liées à ces entreprises.

Par rapport à vos questions, j'y reviendrai maintenant. Vous êtes à la COFIN, et vous avez reçu en détail la liste des tarifs. Ça a été rendu public. Vous avez un détail par différents tarifs et par puissance. Le tarif en termes de centimes par kWh, l'augmentation est quasiment identique pour toutes, entre 6,3 centimes et 6,5 centimes par kWh. L'augmentation des tarifs est quant à elle liée à l'augmentation du coût d'achat de l'énergie, il est quasiment identique. En pourcentage, cela évolue : il y a une évolution entre plus 46% et plus 50%. C'est une estimation, on peut considérer pour les PME, en termes de consommation énergétique.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je n'évite pas des sujets. Vous l'avez très bien exprimé, je suis consciente que je suis élue au niveau communal et que je ne suis pas élue au Conseil national. Je laisserai les représentants de mon parti exprimer les idées du PLR plus haut. Quelles solutions vont être prises en faveur des particuliers et en faveur des entreprises lausannoises ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Il est difficile de trouver exactement les mesures qui font sens en permettant une incitation aux économies d'énergie, c'est-à-dire pas forcément un rabais sur les tarifs de l'énergie globale ou bien une diminution des taxes, comme vous le proposez certainement. Il est difficile de prendre des mesures qui font sens pour agir sur les économies d'énergie et qui touchent les bonnes entreprises et les bonnes personnes.

Par contre, la Municipalité se penche sur des mesures possibles et subsidiaires, car les problématiques que vont connaître les entreprises ou les ménages lausannois sont des problématiques nationales. Les tarifs augmentent partout et de manière un peu plus élevée qu'à Lausanne. Ce sont donc des réponses qu'il convient de trouver au niveau national. En termes subsidiaires, la Municipalité réfléchit et est en train d'examiner les mesures qui peuvent toucher juste, que ce soit dans les entreprises, ou que ce soit l'aide aux ménages. Pour les économies d'énergie, il y a plusieurs axes qui sont réfléchis, que ce soit dans des bons pour les commerces. Il reste un certain solde dans le fond en question pour le COVID.

L'objectif est de trouver des bons qui permettent de toucher les bons ménages, les bonnes entreprises aussi et qui ne sont pas à côté pour disperser l'argent public. Les mesures principales doivent être prises, car nous ne pourrions pas assumer seuls, à la Ville de Lausanne, les conséquences pour les ménages ou pour les entreprises des hausses de l'énergie, mais aussi des hausses d'assurance-maladie ou du coût de la vie d'une manière générale. Ce sont des mesures en premier lieu fédérales et cantonales que nous appelons de vive voix et ensuite, nous irons examiner les subsidiarités que nous pouvons réaliser au niveau de la Ville.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Par rapport aux prix de l'électricité, comment ils sont plus haut que l'année dernière, comment la Municipalité explique-t-elle cela ? Quelle est la part d'électricité achetée à l'extérieur ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Sur la production propre de la Ville, et ce qui n'est pas de la production propre, il faut recentrer. La production propre de la Ville consiste en Lavey, le photovoltaïque et c'est tout. La participation que la Ville peut avoir dans FMHL ou d'autres sociétés de production sont des participations financières, qui ne donnent pas droit à de l'énergie en direct, mais à des réductions financières quand ces entreprises vont bien. La même chose pour EOSH.

Sur le marché, la Ville, achète relativement peu, si ce n'est quasiment rien sur le marché spot. C'est de l'ordre de 1 ou 2%. Par contre, elle achète sur le marché à terme de l'énergie et achète des contrats trois ou quatre ans à l'avance, que ce soient des contrats long terme pour des entreprises, ou des contrats précis sur un trimestre de cette année-là longtemps à l'avance. Il y a différentes façons de se procurer de l'énergie.

Je reviendrai sur le fond de votre question. Vous indiquez que l'énergie de la Ville est chère. Je vous inviterai à différencier les segments de ces tarifs. Si l'on regarde uniquement la phase énergie des tarifs, le tarif énergie des SIL indique 11,8 centimes par kWh, qui est plus bas que la moyenne suisse. C'est plus bas du fait de notre propre production et du fait de la bonne qualité de nos achats à long terme ou de notre politique d'approvisionnement. Ce qui est plus élevé, c'est le réseau au niveau des SIL, car le réseau SIL est à 12,35 le kWh contre 12,58 pour la valeur médiane suisse.

Il y a plusieurs raisons à cela. Nous avons un réseau urbain et ancien. À chaque fois que vous ferez ou faites des fouilles dans la ville pour transformer le réseau urbain, vous avez des coûts beaucoup plus importants que si vous avez un réseau aérien, un peu plus de campagne. Nous n'avons pas un réseau récent, comme certains GRD peuvent l'avoir.

Je crois que je vous dois un complément de réponse. Il y a 53% de production propre, 11% de production tierce, notamment les rachats de photovoltaïque sur le marché, et 36% d'achats sur le marché, c'est-à-dire principalement à l'avance avec des prix fixes, ce qui nous a permis de limiter l'explosion.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Comment la Municipalité explique-t-elle que les taxes à la collectivité publique perçues sur l'électricité s'élèvent en moyenne à 0,99 centime par kWh et à Lausanne à 5,38 centimes par kWh. Et si vous le souhaitez, vous pouvez aussi répondre à la question d'après : comment se décomposent les taxes communales lausannoises sur l'électricité et à quoi sont-elles affectées ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Les raisons sont claires : la Ville mène une politique d'économie de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement durable depuis maintenant plus de quinze ans. Une politique ambitieuse, forte et qui a fait ses preuves par le fonds du développement durable ou par le fonds pour l'efficacité du développement énergétique ou maintenant par le biais du fonds climat, par une augmentation exceptionnelle que vous avez votée pour quatre ans, jusqu'en 2026.

Ce sont ces mesures qui partent en premier lieu sur l'importance des taxes, mais aussi sur le l'éclairage public. Vous l'aurez constaté, les villes ont en général des taxes sur l'électricité plus élevées que les villages, car il y a des dépenses beaucoup plus importantes. Le dernier axe est lié à l'utilisation du sol, qui évidemment fait sens dans une ville où l'utilisation du sol est beaucoup plus chère, beaucoup plus problématique en sous-sol. Et nous utilisons déjà une bonne partie du sous-sol lausannois. L'utilisation du sous-sol doit être soumise à une taxe.

Je résume les différentes taxes : taxe pour l'utilisation du sol, taxe pour l'éclairage public, taxe pour l'efficacité énergétique et taxe pour le développement durable. Ces deux taxes ont un palier qui part dans le fond ad hoc. Le supplément va au fond climat de la Municipalité, qui permet simplement de financer l'entrée du Plan climat de la Municipalité pour ces quatre premières années.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Comment la Ville explique-t-elle l'augmentation du prix du gaz à Lausanne ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je ne sais pas si 35% d'augmentation par rapport aux 1500% d'augmentation du marché est une forte augmentation. Je considère cela

plutôt comme faible et c'est principalement dû au fait que l'on a une toute petite production vouée au CAD. Sinon, nous achetons du gaz via Gaznat. Nous profitons de ces services et de l'approvisionnement particulièrement bon au niveau des SIL.

Je vous invite à comparer avec tous les fournisseurs de gaz de Suisse romande pour constater qu'à ce jour, nous avons la plus faible augmentation des tarifs du gaz en Suisse romande. Si on veut détailler un petit peu, pour une partie de ces contrats, nous fixons des prix à long terme. Pour une partie, ce sont des contrats à long terme qui bloquent uniquement la quantité de gaz, mais pas les tarifs auxquels nous achetons ce gaz. C'est-à-dire que nous réservons des quantités de gaz en 2025 qui sont bloquées, le prix à ce moment-là est dépendant du prix du marché. Nous sommes donc dépendants en partie du prix du marché même si nous ne sommes pas approvisionnés à 100%.

Donc quand bien même nous sommes 100% approvisionnés, ça explique une variation du prix du gaz dans ces années-là. Nous tentons de bloquer le plus possible. Mais ce sont des mécanismes un peu différents. Il faut dans un premier temps des contrats d'approvisionnement puis un contrat de blocage de quantité auprès de Gaznat ou tout autre fournisseur.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Pour quelles raisons le chauffage à distance subit-il aussi une augmentation de prix de 19%, alors que la Ville dispose d'une production importante ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Vous pouvez mettre en relation l'augmentation du prix du gaz, de 9% en début d'année et 35% cette année en moyenne, et les 19% d'augmentation du CAD. C'est une simple règle de trois. Pour 2023, ça dépendra de la température, en espérant que l'hiver soit clément.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La Municipalité a-t-elle évalué l'impact que pourrait avoir l'augmentation des tarifs sur les prix du marché ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La Municipalité a évalué que ça reste bien plus compétitif que les prix du marché. Nous invitons un maximum de citoyens à poser des panneaux solaires, car nous sommes bien en dessous du tarif d'achat de l'énergie. Ce sont des quantités relativement minimales. Et nous avons l'obligation de fixer une partie des tarifs via l'ELCOM. La partie à disposition de la Municipalité ne se retrouve pas dans les tarifs de l'énergie. C'est une subvention de la Municipalité pour le reste, nous avons une obligation de l'ELCOM de fixer ce prix en fonction de l'augmentation moyenne.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quels sont les différents systèmes de chauffage en place dans les immeubles appartenant à la Ville et dans quelle proportion ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous parlons du patrimoine financier. Pour les 103 bâtiments que l'on a passés au peigne fin, les systèmes de chauffage sont les suivants : 46 chaudières à gaz, qui représentent 45%. 41 ports du chauffage à distance, c'est-à-dire 40% environ. 12 chaudières à mazout, environ 12% et quatre autres systèmes, soit environ 3%. En ce qui concerne la CPCL, pour 139 bâtiments, nous avons 34 chaudières à gaz, 24%. 68 chauffages à distance, c'est-à-dire 49%. 26 chaudières à mazout, soit environ 19%. Et 11 autres systèmes, soit environ 8%.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Dernière question : depuis 2016, combien de systèmes de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville ou gérés par la Ville dans le cadre de la CPCL ont-ils été rénovés ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous nous concentrons à nouveau sur le patrimoine financier. Pour ce patrimoine financier de la Ville : 26 installations de chauffage ont été remplacées depuis 2016, dont huit dans le rapport CADI. Les systèmes installés sont 17 raccordements au réseau de gaz, quatre chaudières à mazout, de raccordement réseau de chauffage à distance, de systèmes de chauffage alimenté et une pompe à chaleur. La stratégie est la suivante : raccordement au réseau de chauffage à distance à privilégier partout où c'est possible. Là où un tel raccordement n'est pas possible, une solution de raccordement au réseau de gaz est privilégié. Il faut rappeler que si les systèmes de chauffage raccordés au gaz émettent des quantités importantes de gaz à effet de serre, le raccord aux SIL permettra de présenter un bilan plus favorable.

Par ailleurs, six immeubles ont été rénovés : quatre systèmes passaient d'un système de mazout au raccordement au réseau de gaz. Un immeuble est passé d'un raccordement au réseau de gaz à un raccordement au système de chauffage à distance et un immeuble resté au gaz, mais en remplaçant sa chaudière vétuste.

Les systèmes de chauffage envisagés pour trois autres immeubles : des chauffages à distance et pour le troisième, ce n'est pas encore connu.

A noter que la CPCL a des ambitions pour la législature en cours. Elle a déjà réalisé trois des travaux sur cinq objets. Elle rénove actuellement trois barres d'immeubles pour environ 30 millions de francs. Elle a développé deux autres projets d'assainissement. Le premier fait l'objet actuellement d'études complémentaires et le deuxième a été démoli et reconstruit. Par ailleurs, la CPCL s'est dotée des outils Immo-label et Immo-data. Ça lui permettra un travail de priorisation des investissements.

Un nouveau plan des investissements devrait être établi, toujours par la CPCL, fin 2022, qui confirmera une accélération importante du rythme des rénovations.

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »
Développement

La situation énergétique est inquiétante voire alarmante. A ce stade, les particuliers et les entreprises sont maintenant appelés à faire des économies d'énergie de manière volontaire et dans un but préventif.

Quelle est la situation lausannoise ?

Lausanne, quatrième plus grande ville de Suisse, a évidemment un rôle à jouer dans une situation telle qu'actuellement. En tant que productrice, fournisseuse et consommatrice d'énergie, notre Ville est touchée en plusieurs aspects.

A ce jour, la Confédération mise sur la responsabilité individuelle et collective. Les particuliers et entreprises ont d'ores et déjà reçu des indications et conseils afin d'économiser l'énergie. Dans ce contexte anxiogène, les prix de l'énergie flambent.

Cette interpellation urgente a donc pour but de préciser quelles mesures sont et seront prises par la Ville dans le cadre de cette potentielle crise énergétique à venir.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la consommation globale d'énergie sur le territoire lausannois ? La proportion par rapport au nombre d'habitants est-elle dans la moyenne nationale ?
- Les résultats du programme Equiwatt ont-ils permis de réduire la consommation d'énergie ? La Municipalité entend-elle notamment renforcer ce programme ?
- Quelle est la consommation d'énergie des bâtiments administratifs de la Ville 1) globalement et 2) chauffage en particulier ?
- Quelle est la consommation d'énergie des bâtiments scolaires de la Ville ?
- Quelles sont les mesures envisagées par la Ville pour réduire la consommation d'énergie de manière générale ? Et dans les bâtiments dont la Ville est propriétaire et qu'elle occupe pour ses locaux administratifs ? Et dans les bâtiments dont elle est propriétaire et qu'elle loue à des particuliers ou à des entreprises ? Et dans les bâtiments scolaires en particulier ?
- La Municipalité s'est-elle fixé un objectif de réduction de sa consommation d'énergie sur le court terme (d'ici les prochaines semaines) dans le cadre précis de cette potentielle crise à venir ?
- A quels degrés sont chauffés les bâtiments administratifs de la Ville ? Et les bâtiments scolaires ? Est-ce que cette température va être revue à la baisse, le cas échéant dans quelle proportion ?
- Quelles sont les mesures envisagées par la Ville pour les particuliers et entreprises en cas de restriction d'énergie et avec quel accompagnement ?

- Quid des gros consommateurs (ex. CHUV) ? Est-ce qu'ils ont été clairement identifiés par les SIL ? Quelles mesures sont prises par rapport à eux et quel accompagnement ?
- Les technologies actuelles permettent-elles à la Ville de stocker le gaz et l'électricité ?
- En cas de restriction d'énergie, est-ce que les SIL vont imposer des restrictions aux communes qui se trouvent dans leur zone de desserte ?

Lausanne, le 13 septembre 2022

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je ne vais pas m'attarder sur l'introduction à cette interpellation. On est face à une crise énergétique. Le rôle de la Ville est évidemment déterminant en tant que productrice, fournisseuse et consommatrice d'énergie. À cet égard, le groupe PLR a jugé important que la Ville apporte des réponses concrètes aux questions posées par cette interpellation, déposée avant les annonces de la semaine dernière. Néanmoins, certains points méritent des précisions ou sont toujours sans réponse.

Je passe à la première question. Quelle est la consommation globale d'énergie sur le territoire lausannois, la proportion par rapport au nombre d'habitants est-elle dans la norme nationale ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – En 2021, la consommation était de 2350,8 GWh, soit 16 MWh par habitant. La consommation en Suisse est de 24,7 MWh par habitant. Vous constaterez que nous sommes bien en dessous de la moyenne nationale.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Les résultats du programme Equiwatt ont-ils permis de réduire la consommation d'énergie et la Municipalité entend-elle renforcer ce programme ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Il me semble que nous avons répondu à ces questions par le dernier préavis Equiwatt, discuté par votre Conseil il y a quelques mois. Je vais donc répondre rapidement : Equiwatt a atteint son objectif avec des économies annuelles de 6765 MWh d'électricité et 10 228 MWh par an de chaleur. Si on souhaite évaluer les performances d'Equiwatt vis-à-vis de ces coûts, il faut considérer ces économies sur la durée de vie des équipements, de quinze à vingt ans. Votre Conseil a déjà accepté un renforcement du programme Equiwatt par une extension du soutien de rénovation et pour les entreprises. Nous allons faire x 1,5 par rapport aux dépenses faites dans le précédent.

À préciser aussi que ces dépenses couvrent des activités dont les économies ne sont pas quantifiables, mais qui permettent d'arriver à des économies d'énergie substantielles.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelle est la consommation d'énergie et de chauffage des bâtiments administratifs de la Ville ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ces consommations sont estimées de manière top down dans le cadre du monitoring. Elles s'élèvent à 6,57 GWh pour la consommation électrique et à 14,47 GWh pour la consommation thermique, 0,9 GWh pour l'eau chaude sanitaire et 13,55 GWh pour le chauffage. Il faut relever que la répartition entre l'électricité et le chauffage est partiellement réalisée sur la base d'extraits de populations.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelle est la consommation d'énergie des bâtiments secondaires de la Ville ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – En l'absence de M. Payot, je vous réponds. La consommation thermique est de 27,234 GWh dont 3,34 GWh pour l'eau chaude sanitaire.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelles sont les mesures envisagées par la Ville pour réduire la consommation d'énergie de manière générale ? Et dans les bâtiments dont la Ville est propriétaire et qu'elle occupe pour ses locaux administratifs ? Et dans les bâtiments dont elle est propriétaire et qu'elle loue à des particuliers ou à des entreprises ? Et dans les bâtiments scolaires en particulier ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je crois que vous avez sauté une question. Mais je réponds volontiers à celle-ci. Pour les bâtiments

administratifs et monuments de la Ville, le chauffage dans les bâtiments sera abaissé au minimum légal de l'ordonnance de la Loi sur le travail, soit 20,5 pour les bureaux, et les temples, et à 18,5 pour les ateliers, couloirs et salles de gymnastique. Il sera de plus abaissé la nuit et arrêté le week-end. Il n'y aura pas de chauffage d'appoint. Ça va permettre une économie de 15%.

Je vais un peu vite, car mon collègue l'a déjà dit lors des premières réponses à l'autre interpellation. On vous demande de vous référer au communiqué de presse. Il faut relever que la Ville est locataire pour certains de ces immeubles administratifs. Dans ces cas-là, elle ne peut que suggérer aux propriétaires de prendre des mesures d'économie d'énergie. Elle propose de supprimer l'eau chaude là où cela est raisonnable, de limiter l'utilisation d'ascenseurs, de limiter l'éclairage.

Pour les immeubles du patrimoine financier, une analyse est en cours et permettra de donner des consignes aux locataires. Telles que des recommandations quant à l'aération. Des recommandations cohérentes pour l'ensemble des patrimoines de tiers seront visées et devraient s'aligner sur les mesures prises par la Ville pour son patrimoine administratif et sur les recommandations cantonales et fédérales en la matière.

En sus de ces mesures de court terme, une mesure à plus long terme qui permet d'économiser de l'énergie consiste à assainir énergiquement les bâtiments et monuments de la Ville. C'est un vaste programme qui a déjà débuté pour l'assainissement des établissements scolaires, un programme similaire est en voie de finalisation pour les bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

La Ville a jusqu'ici assaini nombre de bâtiments de ces deux patrimoines, mais la cadence doit être accélérée afin de répondre aux impératifs de la situation énergétique et critique dans laquelle nous nous trouvons actuellement et à ceux du Plan climat. Pour des raisons financières, le rythme sera dans un premier temps accéléré très fortement sur le patrimoine financier qui présente un monument et plus modérément pour le patrimoine administratif qui représente toutefois des économies de charges afin de dégager des ressources financières pour déserters sont plus conséquents du patrimoine administratif ultérieurement.

Un assainissement énergétique d'une soixantaine de bâtiments présenté pour la présente législature. A terme, ça devrait réduire les besoins en chaleur de 60 à 70% conformément aux objectifs du Plan climat. Une approche globale sera dotée. Pour les aspects énergétiques, l'acquisition IMOlabel permet une priorisation optimale. L'ensemble des bâtiments de la Ville a pu être analysé depuis fin 2021. Les remplacements des chauffages fossiles par des alternatives plus respectueuses du climat seront effectués parallèlement à la rénovation des bâtiments avec la procédure suivante : raccordement au chauffage à distance, raccordement au réseau de gaz, exceptionnellement, des fours à pellets.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je passe à la sixième question. La Municipalité a-t-elle fixé un objectif de réduction d'énergie d'ici les prochaines semaines dans le cadre précis de cette potentielle crise à venir ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Sur le court terme, nous visons une réduction d'énergie de 15 à 20% avec une réduction de 2 à 3 degrés dans le cadre de l'administration. Pour les sites consommant plus de 100 000 kWh, nous réfléchissons à d'autres mesures que la Ville pourrait mener en termes d'économie volontaire sans perturbation importante pour les services.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – A quels degrés sont chauffés les bâtiments administratifs de la Ville? Et les bâtiments scolaires? Est-ce que cette température va être revue à la baisse, le cas échéant dans quelle proportion ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Avec quelques redites, mais comme cela, on aura tous les chiffres, les consignes générales de chauffage données par le passé, avant la crise énergétique que nous traversons, consistaient à assurer des températures de l'ordre de 21 à 23 degrés pour les locaux utilisés en position assise. Il faut noter toutefois qu'en raison de leur taille et de leur disposition, les salles d'un même complexe scolaire ou administratif peuvent présenter des températures réelles très variées et différentes de la température de réglage, en fonction de leur orientation, de l'étage sur lequel elles se trouvent, de la qualité de l'enveloppe et des éléments constitutifs du bâtiment tels que les fenêtres et des performances de fonctionnement des installations de chauffage.

Les températures seront revues à la baisse en adoptant les valeurs les plus basses autorisées par l'ordonnance de la loi sur le travail, soit de 20,54 pour les locaux utilisés en position assise et 18,4 pour les locaux utilisés en position stationnaire ou debout. Une économie d'énergie de 6% devrait être faite par degré de placement, soit des économies d'énergie de 12 à 21% de manière globale. Est-ce que mon collègue souhaite rajouter quelque chose ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je me permets de compléter naturellement sur les mesures à court terme. Les diminutions de température sont celles présentées par l'ensemble de la Municipalité.

A plus long terme, les interventions sont celles qui concernent les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'isolations périphériques, en matière de vitrages, de luminaires, de chauffage et de production solaire, qui peuvent être détaillés par rapport aux intentions qui étaient exprimées dans le préavis 2019/18 avec les besoins en perspective annoncés, entre 2019 et 2030. A ce stade-là, les interventions qui ont été faites sur les sites dans ce cadre-là, ce sont, sur des sites scolaires, des interventions sur des isolations périphériques qui ont été apportées, sur sept sites concernant les vitrages. Concernant les luminaires, sur onze sites différents, pour le chauffage sur trois sites et en matière de production scolaire, en tout cas ceux qui sont déjà existants, ce sont une douzaine de sites et c'est encore en projet. Les sites de Croix-d'Ouchy, Saint-Roch, Belvédère, Montoie, Plaines du Loup, donc six sites supplémentaires qui doivent pouvoir être équipés, à court ou moyen terme, de centrales photovoltaïques.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelles sont les mesures envisagées par la Ville pour les particuliers, les entreprises en cas de restrictions d'énergie et avec quel accompagnement ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – De la même manière, pour les restrictions, ce ne sont pas les SIL qui vont les imposer, mais la Confédération. Le programme Equiwatt est à disposition des particuliers et des entreprises. Il procédera à une campagne de sensibilisation.

Les économies volontaires sont indispensables. Elles sont indispensables si nous voulons éviter les délestages. Les conséquences s'il y a un délestage seront extrêmement importantes. L'étape suivante, si nous n'avons pas d'économie volontaire suffisante, ce sera le contingentement qui concerne seulement les grands consommateurs de plus de 100 000 kWh qui sont tous informés depuis ce printemps de leur obligation de se préparer à réduire leur consommation d'énergie par rapport au même mois de l'année précédente. Le pourcentage sera encore une fois déterminé par la Confédération. On parle d'un pourcentage minimum de 20% le cas échéant. Ces mesures de contingentement permettraient encore de réduire l'impact puisqu'il réduirait le délestage cyclique qui serait relativement catastrophique pour notre économie et pour le bon fonctionnement des services à la population.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quid des gros consommateurs comme le CHUV ? Est-ce qu'ils ont été identifiés par les SIL ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Les gros consommateurs ont été identifiés. Ils ont reçu un courrier du GRD, des SIL, au printemps pour les avertir des demandes qui leur seraient faites, de contingentement le cas échéant. Tous les gros consommateurs, qu'ils soient considérés comme critiques ou non, devront procéder au contingentement appelé par la Confédération le cas échéant. Vous pouvez aller voir le site ostral.ch qui propose le vade-mecum pour les entreprises concernées.

Les SIL sont en contact régulier avec leurs grands clients. Ils proposent des webinaires pour les grands clients et pour les partenaires durant la fin de ce mois de septembre pour accompagner et pour répondre à toutes leurs questions par rapport au contingentement et au délestage et sur les mesures d'économie possibles. Ce sont des questions de proximité que nous menons à l'heure actuelle, entre cette semaine et la semaine prochaine. Nous avons des webinaires prévus à disposition de tous nos gros clients et nous les accompagnons sur les questions qu'ils peuvent avoir. Nous ne sommes pas maîtres de leurs locaux ni de leur production et c'est aux gros consommateurs de définir les mesures adéquates pour abaisser la consommation lorsque cela leur sera demandé par la Confédération.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Les technologies actuelles permettent-elles à la Ville de stocker le gaz et l'électricité ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Non, pas à la Ville directement. Nous avons des stockages de gaz via Gaznat en France. Nous avons eu l'obligation de la Confédération de stocker 15% de notre consommation annuelle de gaz. Ce que Gaznat fait et avait déjà fait de manière anticipée. Ce sont des stockages qui ont lieu en France. Pour le reste, nous avons des barrages. Nous sommes en partie actionnaires de FMHL qui permet de stocker une certaine quantité d'énergie. Nous sommes actionnaires indirects de certains barrages qui sont le meilleur moyen de stocker à l'heure actuelle.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je passe à la dernière question. Est-ce qu'en cas de restrictions d'énergie, les SIL vont imposer des restrictions aux communes dans leur zone de desserte ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Les SIL ne vont imposer aucune restriction. Ce sera la Confédération qui les imposera. Mais puisque les SIL distribuent de l'énergie à des communes, elles seront incluses dans les délestages cycliques. Nous aurons la Ville de Lausanne, mais aussi les autres communes incluses dans ces délestages. Ce ne sont pas les SIL qui décideront de quoi que ce soit à ce moment-là, mais bel et bien la Confédération.

Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »
Développement

A l'heure des annonces de pénurie et menaces de blackout électrique durant l'hiver prochain et les suivants, nous estimons urgent que la Ville de Lausanne donne l'exemple de la sobriété énergétique en prenant des mesures fortes pour réduire le gaspillage d'énergie électrique dans l'espace public.

Dans son rapport-préavis 2020/43, répondant au postulat de Graziella Schaller, « Offrons les étoiles aux Lausannois », la Municipalité précisait que l'éclairage public lausannois consomme plus de 5 GWh d'électricité par an, soit grosso modo la consommation annuelle de 1'500 ménages, non compris leur éventuelle consommation d'énergie électrique pour le chauffage ou la production d'eau chaude.

Dans ce même rapport, la Municipalité annonçait son objectif de réduire cette consommation de 25% à l'horizon 2028, moyennant d'importants investissements pour le remplacement des luminaires et leur télégestion. A la lueur des événements géopolitiques tels que la guerre en Ukraine et la sortie de la pandémie qui mettent en péril l'approvisionnement électrique de toute notre communauté, cet objectif nous apparaît désormais insuffisant et bien trop lointain.

Conscients qu'éteindre un seul interrupteur ne suffira pas à réduire les risques d'approvisionnement électrique hivernal, nous estimons que l'addition de nombreuses mesures, aussi modestes soient-elles, peut avoir un réel effet collectif, maintenant que le Conseil fédéral nous appelle à réduire notre consommation d'électricité, en espérant nous épargner des interdictions, contingentement voire délestages.

Par ses ressources et sa taille, notre Ville peut clairement montrer l'exemple de la réduction des dépenses énergétiques, et inspirer d'autres collectivités publiques tout comme des entités privées soucieuses de contribuer solidairement aux efforts visant à la stabilité et la sécurité de notre approvisionnement en électricité.

Au vu de l'impact social et économique majeur consécutif à une rupture de l'approvisionnement de notre ville en électricité, nous interpellons la Municipalité sur sa marge de manœuvre et ses plans d'actions à court terme.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la part de l'éclairage public dans la consommation d'énergie électrique de l'administration communale ?
2. Afin de limiter la dépense énergétique, la Municipalité est-elle en mesure de diminuer notablement l'éclairage public, par exemple en l'éteignant entre minuit et 5h hors des grands axes ?
3. A l'instar de l'action ponctuelle mise en œuvre durant une nuit des Perséides 2022, la Municipalité peut-elle s'engager à éteindre la pollution lumineuse des parcs et l'illumination des monuments sans délai ?

4. Vitrynes et enseignes commerciales : la Municipalité dispose-t-elle d'instruments légaux ou réglementaires lui permettant d'obliger leurs détenteurs et exploitants à éteindre leurs vitrynes et enseignes commerciales durant la nuit, par exemple entre 22h et 6h ?
5. A défaut, la Municipalité peut-elle s'engager à réunir rapidement les associations lausannoises de commerçants pour les inciter à éteindre toutes leurs vitrynes et enseignes durant la nuit, y compris durant les fêtes de fin d'année ?
6. Illuminations de fin d'année : pour marquer sa solidarité avec les personnes et entreprises subissant de fortes hausses de leurs charges d'électricité, la Municipalité est-elle prête à proposer une alternative aux illuminations de Noël et aux installations de Lausanne Lumières ?
7. Omniprésentes dans l'espace public, les affiches lumineuses portent un message particulièrement contradictoire à la campagne fédérale d'économies d'énergie. Dans quelle mesure, la Municipalité pourrait faire éteindre sans délai les affiches lumineuses installées sur l'espace public ?

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – J'ai aussi prévu une petite introduction, même si on est toujours un peu sur le même thème.

A l'heure des annonces de pénurie et des menaces de black out électrique durant l'hiver prochain et le suivant, nous devons prendre des mesures fortes pour réduire à notre avis le gaspillage de l'énergie électrique. Avec le soutien de personnes issues de la plupart des groupes de ce Conseil communal, les Vert'libéraux considèrent que nous devons donner l'exemple en matière de consommation d'énergie dans l'espace public, en particulier l'éclairage public, les monuments, les vitrynes des enseignes lumineuses.

On demande à la population de bien éteindre la lumière en sortant. Mais l'éclairage public occupe une place privilégiée. Cette interpellation se veut complémentaire aux autres initiatives traitées jusqu'ici et que j'ai bien évidemment signées. Nous vous demandons de faire un effort en matière d'éclairage extérieur. Cette interpellation est soutenue par la plupart des groupes de ce Conseil. Merci au Bureau d'en avoir reconnu l'urgence. On parle de diversifier les sources d'approvisionnement, mais aujourd'hui, il faut combattre le gaspillage. Ça préservera la biodiversité, la sécurité d'approvisionnement et les finances communales.

Dans le rapport sur le postulat Offrons les étoiles aux Lausannois de Mme Schaller, il est spécifié que la Municipalité lausannoise consomme plus de 5 GWh d'électricité par an, c'est-à-dire la consommation annuelle de 1500 ménages. On parle seulement de l'énergie électrique. Dans ce même rapport, la Municipalité annonce l'objectif de réduire cette consommation de 25% à l'horizon 2028, moyennant d'importants investissements.

A la lueur des événements géopolitiques tels que la guerre en Ukraine et la sortie de la pandémie, cette planification nous apparaît désormais beaucoup trop lente et lointaine. Par ses ressources et sa taille, notre Ville peut montrer l'exemple et inspirer d'autres collectivités publiques, tout comme des entités privées souhaitant contribuer aux efforts assurant la stabilité de notre approvisionnement électrique.

Nous interpellons donc la Municipalité sur sa marge de manœuvre et son champ d'action à court terme. Bien conscient que M. Xavier Company a déjà annoncé la position des SIL dans les médias, je l'invite néanmoins à faire part de ses réponses à l'organe démocratique, incarné par le conseil communal, quitte à demander des éclaircissements complémentaires. En espérant une nuit étoilée, nous posons donc les questions suivantes. Quelle est la part de l'éclairage public de la consommation de l'énergie électrique de l'administration lausannoise ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je reviendrai rapidement sur la position de l'éclairage public dans le cadre de la consommation d'énergie. Vous savez que la Municipalité travaille activement à la réduction de son impact, tant en termes de consommation que de pollution lumineuse et d'impact sur la biodiversité. Cela a fait l'objet déjà de certains préavis, qui portent leurs fruits. Je relèverai juste qu'entre 2012 et 2021, la consommation de l'éclairage public a baissé de 21%, passant de 5047,65 à 4 696,46 kWh en 2021. Nous continuons ces travaux pour gagner en

efficacité énergétique et en agilité. Vous aurez l'occasion de vous déterminer sur cette gestion dans le cadre du Plan lumière 2, qui sera présenté à votre Conseil en 2023.

Ensuite, d'un point de vue général, la Municipalité dans sa décision a voulu se poser sur des chiffres concrets et examiner réellement les économies que l'on peut obtenir avec certaines mesures. Elle n'a pas voulu avoir des mesures qui sont peut-être un peu plus flashy, comme la suppression des éclairages de Noël, sans que cela ait un réel impact sur les économies d'énergie. Nous savons aussi que l'éclairage public a d'autres facteurs, d'autres utilités pour la population, qui sont celles de la sécurité routière des piétons et des cyclistes également, celle du sentiment de sécurité, par exemple les piétons dans les parcs, mais aussi de la festività, notamment pour les éclairages de fin d'année, qui ne consomment pas énormément d'énergie et que nous avons déjà réduite considérablement avec des mesures annoncées la semaine dernière.

Pour la réponse à votre question, quelle est la part d'éclairage public dans la consommation électrique de l'administration communale, c'est 8%. Nous avons 4696,46 kWh en 2021 et la consommation de l'administration est de 58 969 kWh. En comparant avec la consommation globale au niveau du territoire lausannois c'est de 0,7%.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Afin de diminuer la dépense énergétique, la Municipalité est-elle en mesure de diminuer notamment l'éclairage public, par exemple en éteignant entre minuit et 5 h sur les grands axes ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Comme cela a déjà été amené devant ce Conseil à de nombreuses reprises, je ne vais pas être trop long. La réponse est non sans une modification globale du câblage. Aujourd'hui, en l'état, il n'est pas possible de différencier les grands axes du reste du parc de l'éclairage public. L'ensemble du parc est branché sur la même télécommande. Et c'est précisément sur les grands axes, car nous avons remplacé en premier lieu l'éclairage suspendu relié aux axes et non pas dans les axes 30 km/h. Ce sont donc les grands axes principalement gérés par la télégestion. Une coupure impliquerait de couper tous les grands axes aussi, ainsi que les passages piétons, ce qui n'est pas possible, car nous avons l'obligation d'éclairer les passages piétons quand on peut le faire, et ça impliquerait la responsabilité de la Ville en cas d'accident avec un piéton.

Le réseau va être revu pour permettre plus de souplesse. Il y a aujourd'hui un peu moins de 500 points d'alimentation EP pour une rue ou un quartier qui pourraient être équipés d'horloges ou être branchés sur la télécommande. Les câblages de certaines zones devraient sans doute être revus pour assurer de la cohérence. Cela nécessite donc un travail important pour les équipes, un travail de redimensionnement du réseau. Je suis désolé que nous ne puissions pas répondre favorablement à cette demande. Pour l'instant, les mesures annoncées par la Municipalité la semaine dernière comme ces mesures urgentes sont celles qui sont possibles techniquement. Et qui ne nécessitent pas un changement pérenne du système en place

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Troisième question : à l'instar de l'action ponctuelle mise en œuvre durant une nuit, la Municipalité peut-elle s'engager à éteindre la pollution lumineuse sur l'ensemble des parcs et des illuminations des monuments, sans délai ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La Municipalité a effectué une pesée des intérêts avec notamment la question de la sécurité, pas seulement la sécurité routière, mais aussi la sécurité notamment dans les parcs. Il a été estimé que nous nous focaliserions sur les parcs qui sont pourvus d'une route attenante qui permette de les traverser tout en restant éclairé ou qui ne sont pas utilisés par les noctambules pour la traversée de la ville, afin de ne pas avoir des parcs mis dans la nuit totale à partir de six heures en hiver et qui ne permettraient pas d'assurer ainsi une sécurité complète de la population. Nous tenons à ces mesures. C'est une pesée fine qu'a faite la Municipalité et de longues discussions ont permis d'identifier les problèmes.

Pour l'instant, la Municipalité s'est concentrée sur les parcs qui ne posaient pas de questions importantes en termes sécuritaires. Je pense qu'il faut retenir ces considérations doubles dans des temps comme aujourd'hui et ne pas prendre des décisions extrêmes qui pourraient mettre à mal certaines autres politiques qui sont également chères à la Municipalité. Dès lors, nous avons décidé d'éteindre toute une partie des parcs. Je crois que vous avez la liste, mais je peux la lire si vous le souhaitez. Elle figure dans le communiqué de presse de la Ville. Je vous la cite à nouveau : les parcs de l'Elysée et de Milan, les Crêtes de Montriond, les promenades de la Ficelle et Jean-Vilar-

Gilles, la place du Granite, la fontaine de la Navigation et les quais d'Ouchy et de Belgique. Et les deux seuls monuments que nous avons décidé de laisser allumés et qui sont de notre compétence sont la cathédrale et l'église Saint-François, dont l'extinction a été avancée à 23 h plutôt qu'à 0 h 30.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Une question concernant les vitrines et les enseignes commerciales : la Municipalité dispose-t-elle d'instruments légaux et réglementaires lui permettant d'obliger les exploitants à éteindre leurs vitrines pendant la nuit, par exemple de 22 h à 6 h ou sur une autre tranche horaire ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il faut distinguer les vitrines et les enseignes commerciales. Les enseignes commerciales appartiennent aux procédés de réclame et il y a une compétence de la Municipalité à cet égard. Ces enseignes doivent être éteintes entre 22 h et 6 h. Cela figurait déjà avant la crise énergétique. Concernant les vitrines, ce n'est pas de la compétence de la Municipalité. Nous ne pouvons pas les obliger. Toutefois des contacts très rapidement pris tant par M. Company que par d'autres services de la Ville ont permis d'avoir de très bons contacts avec la société coopérative des commerçants lausannois ainsi que le trade club. Cela a abouti à un engagement fort de leur part, inconnu dans d'autres villes suisses à notre sens, et qui a permis un compromis : éteindre les vitrines une heure après la fermeture des enseignes.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Cinquième question, vous y avez peut-être déjà répondu. Alors, sixième question : concernant les illuminations de fin d'année. Pour montrer sa solidarité, la Municipalité est-elle prête à proposer une alternative aux illuminations de Noël et aux installations de Lausanne Lumières ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Nous avons déjà décidé d'alternatives : nous allons réduire considérablement l'éclairage de Noël. Il faut partir de l'idée que l'éclairage de Noël dans les rues, géré par les SIL, consomme à peu près l'équivalent de cinq ménages. Ce n'est pas une consommation très importante dans la mesure où c'est déjà entièrement en LED. Nous avons aussi demandé à Lausanne Lumières et à Bô Noël de réduire leur consommation d'électricité, respectivement par moitié et de 20% en tout cas. Nous faisons notre possible.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Merci pour cette confirmation. Dernière question, qui est peut-être symbolique, mais il y a un impact sur le message donné à l'ensemble de la population : omniprésentes dans l'espace public, les affiches lumineuses portent un message contradictoire avec la campagne fédérale d'économie d'énergie. Dans quelle mesure la Municipalité pourra-t-elle faire éteindre sans délai les affiches lumineuses installées sur l'espace public ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je transmets les informations des services de Mme Germond, que je remercie. Il faut différencier les écrans, qui ne sont pas sur le domaine public, des éclairages. 260 supports d'affichage lumineux sont sur le domaine public. 90% d'entre eux sont équipés de luminaires LED, les 10% restants le seront prochainement. Les horaires d'éclairage sont alignés sur ceux de l'abribus. Régérés par détecteur crépusculaire pour assurer un éclairage nocturne, ils s'allument de la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour. Nous sommes en train d'examiner les possibilités d'éteindre ces abribus, ou de diminuer leur consommation énergétique. Ça fait l'objet de mesures d'économies que nous continuons d'examiner, comme toutes les autres mesures possibles dans les services de la Ville. Nous ne traitons pas seulement les mesures de la semaine passée, mais examinons d'autres mesures potentielles.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je m'intéresse principalement à la première interpellation. Je commence à en avoir un tout petit peu marre de cette musique sur les tarifs et les taxes. J'aimerais rappeler que le système destiné aux petits et moyens consommateurs est un succès. La recette des monopoles, telle qu'on la connaît avec les SIL et d'autres distributeurs de zone, repose sur trois éléments : prévisibilité des volumes consommés et un lissage des pics. On applique la loi des grands nombres, c'est-à-dire que quand vous avez beaucoup de consommateurs dans le même pot, la prévisibilité des comportements augmente.

Deuxième élément, on garantit les investissements. Sinon, vous investissez et vous n'avez aucune certitude de pouvoir amortir cela dans cinq ans ou dix ans. Le système de desserte monopolistique assure ces investissements.

Et enfin, une stabilité des tarifs. Parfois, c'est une stabilité au-dessus des marchés, parfois en dessous. Mais cette stabilité a une valeur très importante que la situation d'aujourd'hui nous démontre. Quand le prix du marché est bas, on se dit qu'on paye trop cher, mais on oublie aussi de se dire que quand le marché augmente, on est protégé des hausses brutales. On dit parfois dans vos milieux, madame Maillard, que ce que l'économie déteste le plus, c'est l'incertitude, mais on voit aujourd'hui que l'incertitude du marché libre se retourne brutalement contre les consommateurs et la certitude, nous en avons payé le prix pendant certaines années, mais pour notre bénéfice aujourd'hui.

Madame Maillard, vous appartenez au parti qui a défendu mordicus la libéralisation du marché électrique. En juillet 2022 encore, le PLR annonçait qu'il fallait au plus vite libéraliser tout le marché électrique. Excusez-moi, mais les apprentis sorciers du marché, en septembre 2022, pourraient en rabattre un tout petit peu et éviter de nous distribuer encore leurs leçons qui, heureusement, n'ont pas été appliquées, car elles nous auraient coûté très cher.

Dans votre monde, madame Maillard, dans le monde du PLR, les citoyens lausannois seraient confrontés à un triplement des prix, comme les Allemands, ou encore comme les Italiens. En comparaison, une augmentation d'un quart des prix de l'électricité est une excellente nouvelle. La question est de savoir qui doit protéger les Lausannois d'une augmentation drastique : c'est le référendum.

Pour finir, revenons sur les taxes. C'est populaire de taper sur les taxes. Ça dépend lesquelles. On doit au PLR la taxe poubelle par exemple. Mais les taxes sur l'électricité dont on parle ce soir, c'est exactement la même idée. Oui, elles sont plus élevées à Lausanne qu'ailleurs, mais elles permettent de financer des investissements que personne n'aurait intérêt à financer individuellement. Votre combat, madame Maillard, serait de demander aux clients du marché libéralisé de participer au financement de cette taxe. Ce qui signifie que ces entreprises devraient revenir dans le marché régulé. Ce qui est d'ailleurs la revendication de l'USAM.

Honnêtement, les attaques sont maintenant hors propos. La Ville a fait son travail honnêtement ces dernières années. Avec ou sans malice, il est tentant aujourd'hui d'attaquer les tarifs. C'est le mauvais combat. La question du moment est la question de la production de l'énergie et la lutte contre les coupures de l'énergie. Récemment, elle a posé la question du turbinage de Nant de Drance. Les actionnaires sont notamment publics. La Ville en est actionnaire. Il y a même parmi les initiateurs les détenteurs d'un autre monopole, les CFF.

Les baisses de prix à courte vie, les attaques contre les taxes ne sont plus à l'ordre du jour. Il est temps d'organiser, de planifier et de construire et d'arrêter avec cette sorcellerie du marché.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je m'étonne de la volte-face effectuée par le PLR qui, pendant des années, a lutté pour la libéralisation du marché de l'électricité et maintenant se soucie de l'augmentation de prix. Il faut bien se rappeler, quand M. le municipal Company dit « La Confédération », on parle bien de la politique du PLR au niveau fédéral.

Les derniers développements ont démontré que ce ne sont pas les contributions à la collectivité qui font que l'électricité coûte cher, mais bien la libéralisation du marché de l'électricité et les profits abusifs des prestataires d'énergie. Nous nous réjouissons donc que le PLR se soucie enfin du fait que Lausanne achète une partie de son électricité sur le marché libre. Car comme l'a affirmé l'interpellatrice, c'est cette partie qui est affectée surtout par les hausses de prix.

Bien évidemment, en tant que gauche radicale, nous sommes opposés aux taxes et notamment aux taxes perçues sur les biens de première nécessité, dont l'électricité. Pour parvenir aux besoins de la collectivité et financer le Plan climat, il serait sans aucun doute préférable de percevoir des impôts et donc faire contribuer celles et ceux qui ont davantage à contribuer et qui aussi accessoirement contribuent davantage au réchauffement climatique par leur plus grande maison, leur plus grande voiture et leurs voyages plus nombreux en avion. Et qui pourraient donc être raisonnablement appelés à contribuer davantage à la réalisation du Plan climat.

Mais bien sûr, au PLR, bien que la crise d'énergie actuelle l'incite à se soucier de la collectivité, on ne se soucie pas d'où vient l'argent pour soutenir cette collectivité. C'est notamment par les impôts que l'on peut faire cela.

Néanmoins, c'est aussi un peu facile pour la Ville de se cacher derrière la réaffirmation que les aides devraient venir du niveau fédéral. C'est vrai, certes, mais la Ville a une marge de manœuvre, comme elle l'a montré pendant la crise COVID, et nous attendons de la Ville de Lausanne qu'elle s'assure que personne ne tombe dans la précarité à cause de la hausse des prix. Cette hausse des prix a été considérée comme fausse inflation par les experts, qui vient de l'augmentation des profits et de l'avidité de certains acteurs.

Enfin, il faut développer la production locale d'électricité avec des ressources renouvelables. Nous demandons à la Ville d'augmenter la part d'électricité propre pour être en mesure de fournir de l'électricité produite domestiquement pour répondre à toute la demande lausannoise, pour libérer ainsi les entreprises et ménages lausannois de porter le coût des crises du marché.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Dans ce débat, je reviens peut-être un peu sur le risque de précarité de certains ménages. Ce n'est pas exactement le centre du débat ce soir, donc je ne vais pas faire trop long, mais j'aimerais juste dire quelque chose.

On parle des bâtiments. Vous avez demandé moult détails sur la gestion des bâtiments et les équipements des bâtiments qui sont membres de la Ville. Mais il s'agit de combien de pour-cent de tous les bâtiments de la Ville ? Il me semble avoir vu une fois qu'il y a autour de 9000 bâtiments construits, inclus bureaux, surfaces commerciales et logements, à Lausanne. On parle des moyens que la Ville a pour influencer. Elle n'a pas de moyens d'influencer les parcs privés. On ne pourrait pas discuter de cela ? En bout de chaîne, c'est toujours le locataire qui va payer des taxes. Et après, on demande à la Ville de subventionner ces coûts d'énergie.

Je trouve que vous avez une position un peu ambivalente. On a eu la séance de commission sur le postulat Brayer, en disant que ce n'est pas à la collectivité de pallier les risques. Les mesures ne doivent pas être un arrosage au niveau des ménages, mais des mesures ciblées. Et du lobbying au niveau cantonal et fédéral pour changer les lois. Et prendre exemple sur des cantons comme Genève, qui a déjà mis en place des mesures qui forcent les propriétaires privés, dès qu'ils louent un bien, à publier les valeurs de chauffage de ces bâtiments. On vient de changer au 1^{er} septembre 2022 : dès qu'un bâtiment dépasse un indice, il y a obligation de l'assainir. Je pense qu'il était important de mettre l'accent là-dessus.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue ne pas comprendre cette mise en scène de Benoît Gaillard. Les interpellations urgentes déposées par Mmes Maillard et Blanc ont pour but d'obtenir des réponses à des questions que tout le monde, les citoyens sont en droit d'attendre. Si j'ai bien entendu l'intervention de M. Gaillard, le PLR n'aurait pas le droit de poser des questions. Si vous reprenez les textes qui sont déposés, le PLR souhaite uniquement obtenir des réponses à des questions simples : pourquoi la Ville de se targue-t-elle d'être quasiment autosuffisante en termes de création d'énergie, mais annonce néanmoins des hausses conséquentes ? On est tous conscients que la hausse de l'électricité n'est pas due à l'électricité. Il est du devoir de la Municipalité de proposer des solutions en cas de crise et le Conseil communal a le droit de l'interpeller à ce sujet.

Je trouve regrettable ce soir d'entendre de la part de la gauche cette leçon du « taisez-vous ». Ça ne fait pas avancer le débat.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'ai une question pour M. Company. Si une entreprise qui a actuellement un contrat sur le marché libre se faisait racheter par une entreprise nouvellement créée, est-ce que le contrat serait transmis d'office à l'entreprise nouvelle ou est-ce qu'elle pourrait faire un nouveau contrat ?

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses sur l'interpellation traitant de l'éclairage public, réponse qui sont conformes à ce qui était indiqué dans les médias. A la lueur de la teneur de notre initiative, elles ne répondent pas complètement à nos attentes. Je vous propose trois résolutions, qui reprennent les recommandations d'économie d'énergie publiées par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, l'ENDK. Ils attendent la position de la Confédération, comme les SIL. On peut quand même se montrer exemplaire.

L'ENDK offre une boîte à outils à ceux qui sont soucieux de participer aux mesures contre le gaspillage de l'énergie électrique. Trois d'entre elles ont retenu notre attention. La première concerne l'éclairage public des routes. On recommande d'éteindre entre 23 h et 5 h du matin, sauf aux zones nécessitant plus de sécurité. Le concept de sécurité est sujet à diverses interprétations qui peuvent être en partie subjectives. Là, il suffit de faire une pesée d'intérêts entre le sentiment de

sécurité et la sécurité de l’approvisionnement électrique. On est bien conscient que ce n’est pas uniquement l’éclairage public qui va faire basculer les parts de nos consommations électriques, mais il a un rôle très important dans le message qui est donné à la population à qui on demande d’éteindre alors qu’un luminaire en face de sa fenêtre reste allumé toute la nuit. Ces risques peuvent causer des dommages socio-économiques humains bien réels qui sont aussi une notion de sécurité.

Deuxièmement, la vitesse est désormais réduite à 30 km/h sur la quasi-totalité des artères lausannoises. Cela diminue considérablement la dangerosité du trafic routier. Pour cela, nous vous proposons que le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique et éteigne l’éclairage entre 23 h et 5 h.

Je poursuis sur la question des parcs et monuments. La NDK recommande qu’il n’y ait pas d’éclairage ou qu’il soit limité jusqu’à 23 h et 5 h. C’est exactement ce qu’on vous propose. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité cesse d’illuminer les parcs et monuments entre 23 h et 5 h. J’ai compris que c’est déjà le cas pour certains d’entre eux, mais pourquoi ne pas le faire partout ?

On a même une troisième et dernière proposition. Je ne l’ai plus sous les yeux. Elle traite des vitrines. On a entendu qu’il y avait certaines recommandations avec différents horaires. Elle va dans le sens des contacts qui ont déjà été pris par la Municipalité avec les commerçants pour ce qui est des vitrines qui sont hors de son champ de compétences. Nous vous proposons que le Conseil communal souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique en éteignant la lumière des commerces entre 23 h et 5 h.

Résolution 1 Vincent Vouillamoz

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique en éteignant l’éclairage public entre 23 h et 5 h sur les routes limitées à 30 km/h.

Résolution 2 Vincent Vouillamoz

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique en cessant d’illuminer parcs et monuments entre 23 h et 5 h.

Résolution 3 Vincent Vouillamoz

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique en mettant tout en œuvre pour faire éteindre vitrines, enseignes et affiches lumineuses une heure après et jusqu’à une heure avant l’ouverture des commerces

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je ne vais pas revenir longuement sur le procès d’intention qui m’a été fait par M. Gaillard, mais puisque vous avez envie de me le faire redire, je vais le faire. Je ne suis pas élue au Conseil national, ni vous-même. Excusez-moi de maintenir le débat dans le champ de compétence que nous avons au Conseil communal.

Je reviens brièvement sur les taxes. D’après vous, elles permettent de financer des mesures climatiques. Je n’ai pas honte, au nom du PLR Lausanne, de dire et de redire que non, ce que finance une partie des taxes sur l’électricité à l’heure actuelle, c’est-à-dire les bons tl, ce sont des mesures sociales que le Parti socialiste a toujours voulues de longue date, qui ne sont pas, à notre sens, des mesures climatiques. Et non, pour reprendre vos termes, notre cri du cœur à nous, c’est de défendre les entreprises, c’est de défendre la restauration, c’est de défendre les petits commerçants. Et on entend les défendre comment ? A l’heure actuelle, ou dès le 1^{er} janvier 2023, en leur permettant de réduire un peu les factures d’électricité qui vont arriver. C’est notre cri du cœur, monsieur Gaillard.

D’ailleurs je me réjouis d’avoir entendu l’extrême gauche nous dire qu’elle était contre les taxes, je me réjouis qu’une résolution qui devrait bientôt être déposée par la droite de cet hémicycle reçoive le soutien de l’extrême gauche.

Mme Virginie Cavalli (V’L) : – Je remercie les interpellatrices et interpellateurs du jour d’avoir permis au Conseil communal de recevoir un nombre important d’informations. Pour les nouveaux élus comme moi, c’est très utile et surtout sur un sujet qui nous préoccupe visiblement toutes et tous. Ce n’est pas vécu comme une attaque pour ma part, mais comme de la curiosité intellectuelle

de tous les interpellateurs. Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Dans l'avenir, j'espère également qu'il ne faudra plus une guerre aux portes de l'Europe pour agir avec autant d'efficacité.

Concernant les différentes résolutions qui ont déjà été déposées, j'en aurais encore une en complément de celles qui sont déjà là. En vue de l'hiver 2022 et 2023, de nombreux locataires reçoivent d'ores et déjà des courriers de leur gérance les informant que les acomptes pour les frais de chauffage vont augmenter. Pour le simple locataire, il est parfois difficile d'agir seul. C'est souvent un parcours du combattant face à une gérance en vue d'obtenir une baisse du chauffage qui amène de réels effets sur la consommation d'énergie. Je propose donc une résolution sur l'interpellation urgente de Mme Pauline Blanc.

Résolution Virginie Cavalli

Pour l'hiver 2022-2023, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition un point de contact au sein des SIL afin de soutenir les démarches de tout locataire lausannois auprès de sa gérance visant à demander une baisse de température du chauffage de son logement ou de son immeuble d'habitation en général.

M. Louis Dana (Soc.) : – J'aimerais remercier les interpellateurs pour leur texte. J'aimerais remercier la Municipalité. Il y a quelque chose d'assez rassurant de la voir reprendre les discussions. J'inclus Mme Bérard et M. Hildbrand dans ces considérations.

Dans toute la jungle de ces résolutions, je vais répondre à celle de M. Vouillamoz. En tant que cosignataire, je l'ai reçue très tard et c'est un peu dommage. Je n'ai pas pu m'entretenir de cela avec mon groupe. Concernant la première résolution, on est plutôt contre. Une rue à 30 km/h peut changer à 22 h et redevenir une rue à 50 km à 6 h du matin. C'est déjà une définition qui est un peu compliquée. Je ne vais pas redire ce qu'a dit M. Company, il y a un sentiment de sécurité qui est important pour les passants, mais une vraie sécurité pour les piétons et les vélos. C'est une autre paire de manches quand on roule en voiture ou en bus et qu'on est transporté par un véhicule qui a des phares. La sécurité pour les vélos et les piétons, y compris sur les routes à 30 km/h, c'est quand même vraiment important d'apporter cette sécurité. Le groupe socialiste se prononcera contre cette première résolution.

Concernant la deuxième résolution, elle est un peu connexe dans le sentiment de sécurité. Ce n'est pas forcément très utile et ce n'est pas forcément très bien d'éteindre les parcs la nuit. C'est la raison pour laquelle on va aller contre cette résolution.

Pour la troisième résolution, même si elle a été développée avant les communications qui ont été faites la semaine passée par la Municipalité, je pense qu'on peut l'accepter. Il en va de même pour la résolution de Mme Cavalli.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Je voulais revenir sur l'éclairage des vitrines. Nous avons compris qu'actuellement il n'y a pas de base légale pour demander leur extinction, mais qu'il y a un accord avec les commerçants, ce qui est très réjouissant. Par contre, il y a certaines villes, comme Lucerne et Berne, qui ont adopté un règlement sur l'éclairage commercial pour régler et limiter les émissions lumineuses, et, par la même occasion, les dépenses énergétiques liées à cet éclairage. Je ne vois rien qui s'opposerait à un tel règlement de la part de la Ville de Lausanne.

Il y a des recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en la matière, concernant les éclairages publicitaires, qui comprennent aussi les vitrines et les écrans visibles sur le domaine public. Il y a aussi un arrêt de la CDAP, que je ne vais pas vous citer en détail, qui reconnaît l'intérêt général public à la limitation des émissions lumineuses et la large latitude de la Municipalité en la matière.

Je voulais vous proposer encore une résolution, désolée. Ce sera la quatrième concernant l'éclairage. C'est en complément à la troisième de M. Vouillamoz. Je vais vous la lire et peut-être qu'on peut l'afficher.

Résolution Alexandra Gerber

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de limiter l'éclairage commercial (vitrines, enseignes, affiches lumineuses et écrans) de manière générale et durable, pour limiter à la fois les émissions lumineuses et promouvoir la sobriété énergétique, par exemple par l'adoption d'un règlement sur l'éclairage commercial.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est difficile d'être synthétique et ce débat a déjà beaucoup trop duré.

Je ne vais pas m'attarder trop sur la résolution Vouillamoz qui relève dans les grandes lignes du gadget. Je remercie Mme Gerber pour les précisions qu'elle a apportées. Je ne suis pas convaincu que la Municipalité ait besoin de résolution du Conseil communal pour suivre les recommandations émises par l'Office fédéral. Nous allons refuser les quatre résolutions qui sont superfétatoires. Quant à la résolution qui consiste à transformer les SIL en une sorte d'ASLOCA bis, je reste circonspect.

Sur les conclusions de Mme Maillard, je vais devoir monter au charbon. On a parlé de profits abusifs. Je pose la question de savoir qui sont les profiteurs abusifs dans ce pays, qui réalisent des profits substantiels dans ce pays, sinon les grands groupes électriques, AXPO, les forces motrices bernoises ou ALPIQ, qui sont presque tous propriétés des collectivités publiques. Les partis cantonaux vont devoir faire leur introspection. La recette de ces groupes est souvent de pratiquer des prix plus élevés en général. Notamment des taxes qui servent à financer un peu tout et n'importe quoi.

Ce fonds pour le développement durable, l'UDC a déjà eu l'occasion de le dire, permet à la majorité de piocher ces dernières années pour financer toute une série de projets électoralistes. La réalité, c'est que les SIL sont une vache grasse pour les finances communales qui en ont bien besoin. L'organisation, la planification, etc. du marché électrique a été appelée de ses vœux par certains. Il faut peut-être se tourner du côté de la stratégie énergétique 2050. On parlait des investissements et de l'amortissement de ces investissements, mais on parle d'un marché tronqué par des décisions politiques. On parle d'un prix de l'électricité contrôlé par la puissance publique.

Peut-être allez demander aux industriels qui travaillaient dans les milieux nucléaires ce qu'ils en pensent quand on leur a dit du jour au lendemain que leurs centrales avaient une durée de vie brutalement ramenée en avant et qu'il s'agissait pour eux de faire contre mauvaise fortune bon cœur, tout en les contraignant à des mesures sécuritaires toujours plus accrues qui renchérissent le prix du kWh. La réalité, c'est que des réacteurs nucléaires, il s'en construit une cinquantaine par le monde rien qu'à l'heure actuelle. Ceux qui viennent dire que l'investissement n'est pas rentable, c'est de l'esbroufe. Puis ensuite, on a mis en place des conditions-cadres qui font que c'est impossible.

On est dans quelque chose qui ne tient pas la route. On a blâmé la libéralisation du marché énergétique. Je n'ai pas de religion sur le sujet, mais quand on renvoie les uns et les autres à leurs prévisions et leur sens de l'anticipation, rappelons-nous que les grands électeurs socialistes prônaient il n'y a pas si longtemps de construire 2000 petites centrales à gaz pour assurer l'approvisionnement électrique de ce pays. Ce sens de l'anticipation mérite d'être salué.

Mme Maillard indique que les dernières mesures en place sont clairement électoralistes. Et pour aider notre collègue Dana, qui a du mal à se repérer dans la jungle, je peux l'inviter à n'en soutenir qu'une seule que je vous soumetts à l'instant : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette dans les meilleurs délais un projet tendant la suspension de la perception des taxes, ce jusqu'à la fin 2023 au moins. » Pourquoi fin avril 2023 ? Pour passer le pic de l'hiver et se donner un peu de marge pour réévaluer la situation.

Résolution Valentin Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette, dans les meilleurs délais, un projet d'acte tendant à la suspension de la perception des taxes communales prélevées sur l'électricité, ce jusqu'à la fin avril 2023 au moins.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je vais vous donner la position du groupe PLR sur les résolutions déposées. Tout d'abord, les trois résolutions de M. Vincent Vouillamoz, que nous allons refuser. Nous sommes favorables à toutes les mesures qui peuvent être prises dans cette crise énergétique, néanmoins pas au détriment de la sécurité. C'est pourquoi nous allons refuser les deux premières résolutions.

Concernant la troisième, les efforts faits par la Municipalité sont à notre sens suffisants, tout comme le dialogue qu'il y a eu avec les commerçants qui font déjà suffisamment d'efforts dans cette crise et en paient les conséquences.

En ce qui concerne la résolution de Mme Cavalli, nous allons l'accepter ; tout accompagnement est bon à prendre pour les Lausannois.

Et pour la résolution Gerber, nous allons aussi la refuser. Vous mettez ici un sujet sur la table qui n'a pas sa place dans le débat. Nous parlons de la crise actuelle en matière d'approvisionnement énergétique. Les publicités n'ont rien à faire ici. D'ailleurs, des postulats ont été déposés. Nous allons donc pour cette raison refuser cette résolution. Et finalement, nous allons en déposer une nouvelle.

Résolution Pauline Blanc

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité indique sur les factures d'électricité SIL, en sus du montant financier des acomptes, la valeur des acomptes en kWh afin d'accompagner les clients-consommateurs dans leurs efforts d'économie d'énergie, ceci en attendant de pouvoir indiquer leurs utilisations effectives de kWh.

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.) : – Je remercie les préopinants pour leurs résolutions. Concernant les résolutions qu'il reste encore à voter, sur lesquelles M. Louis Dana ne s'est pas prononcé, nous accepterons la résolution de Mme Gerber sur l'éclairage public, ainsi que, compte tenu des enjeux, celle de Mme Mathilde Maillard sur ce tout ce qui est rénovation d'immeubles.

Par contre, nous refuserons la résolution de M. Christe. Et celle qui vient d'être mentionnée à l'instant. Ces deux résolutions seront refusées par une majorité du groupe socialiste. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous n'avons pas pu consulter notre groupe. Je voulais dire qu'à l'heure actuelle, il vaut mieux habiter Lausanne que Saint-Prex.

Franziska Meinherz (EàG) : – Je vais donner la position de notre groupe sur la plupart des résolutions, en tout cas celles dont je me rappelle.

Pour commencer, bien que nous nous soyons opposés aux taxes et qu'à de nombreuses reprises nous ayons critiqué le Plan climat pour sa trop faible portée, ce n'est pas pour autant que nous soutenons son enterrement et que nous soutenons la suspension des taxes perçues sur l'électricité. Nous refusons donc la résolution de M. Christe.

Nous soutenons en revanche les résolutions de M. Vouillamoz, toutes les trois. Nous estimons qu'il est assez facile de déterminer si une rue est à 30 km/h ou pas. Nous estimons qu'une rue à 30 km/h permet d'assurer la sécurité des piétons, même sans éclairage public. Une voiture qui roule à 30 km/h doit être en mesure de freiner quand on voit une personne dans ses phares. Nous estimons aussi que l'éclairage des parcs la nuit n'est pas nécessaire, car les personnes qui souhaitent balader leur chien, leur enfant ou un autre membre du ménage en pleine nuit peuvent aussi le faire en regardant les étoiles ou la lune. C'est d'autant plus romantique. Des études en France ont d'ailleurs montré que la suspension de l'éclairage public n'a pas augmenté la criminalité.

Et nous estimons bien sûr que les enseignes commerciales doivent faire partie de l'effort collectif pour réduire la dépense énergétique et doivent donc éteindre leur vitrine la nuit. Nous soutenons également la résolution Gerber dont j'ai malheureusement oublié le contenu. Mais elle est super ! Ah oui, la rénovation ! Merci beaucoup.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je ne vais pas faire trop long, car ma préopinante a dit ce que je voulais dire sur l'éclairage public. Je voulais juste poser la question sur cette invocation du sentiment d'insécurité, si l'éclairage public venait à manquer. C'est basé sur une étude. J'aimerais avoir la référence de cette étude. J'aimerais rappeler que la plupart des villages sont peu ou pas éclairés, que les routes qui les traversent sont souvent limitées à 50 km/h. On peut faire pareil à Lausanne. L'éclairage public, c'est aussi mauvais pour la biodiversité, ainsi que pour la santé des êtres humains comme démontré dans de récentes études.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Concernant la résolution de M. Valentin Christe, comme l'a décelé M. Gaillard, le grand plan de l'UDC et du PLR est en marche et donc c'est sans surprise que le PLR va soutenir cette résolution. Et une dernière résolution : le PLR dépose une résolution qui demande que la Municipalité présente un planning financier temporel de la rénovation des systèmes de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville et interpelle la CPCL via ses représentants au conseil de fondation sur ses intentions en la matière. Je vous remercie de votre soutien et appelle chacun d'entre vous à soutenir cette résolution.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au Conseil communal un planning financier et temporel de la rénovation des systèmes de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville, et interpelle la CPCL, via ses représentants au Conseil de fondation, sur ses intentions en la matière s'agissant de ses propres immeubles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce sentiment d'insécurité, c'est quelque chose... notamment pour la sécurité des femmes qui rentrent le soir tard, c'est pour cela qu'on a dû éclairer certaines rues et il est vrai qu'on a un meilleur sentiment de sécurité quand on rentre le soir. C'était surtout pour la sécurité des femmes dans les rues. Peut-être que maintenant, elles ont fait des cours de self défense plus importants et qu'elles se sentent beaucoup plus hardies, j'en suis très heureuse pour la nouvelle génération, même si je vous rappelle que c'est pour cela qu'on voulait que les rues soient bien éclairées. Ce n'est pas pour promener leur chien à trois heures du matin dans les jardins qu'on veut un peu d'éclairage dans les parcs, mais c'est aussi pour ceux qui ont des adolescents et des adolescentes qui rentrent le soir. C'est vrai que vous serez quand même beaucoup plus inquiets si tout est éteint et qu'ils doivent rentrer à pied.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – J'aimerais juste rappeler ici qu'il y a une trentaine d'années, l'épouse d'un restaurateur promenait son chien la nuit à la place de Milan et a été retrouvée assommée et violée le matin. Il y a aussi un problème avec les cambriolages. Ma voisine a été cambriolée trois fois. Il faudrait que M. Hildbrand renforce ses équipes.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je répondrai en premier lieu à la question de M. Klunge. Je constate avec une certaine malice que le PLR n'hésite pas à trouver tous les moyens lui permettant de contourner la délibéralisation du marché libre pour revenir aux marchés régulés. J'espère que ce n'est pas une idée que M. Klunge transmet aux sociétés, car ce serait un abus de droit crasse dans la libéralisation. Si c'est exactement la même entreprise qui fait exactement la même chose, mais qui a simplement changé de nom, c'est un abus de droit. La jurisprudence le dira le cas échéant.

Sur les différentes résolutions, puisque je ne m'attarderai pas sur les polémiques qui ont été levées à droite et à gauche, il est un peu tard pour cela, je reviendrai sur certains points. Concernant les routes à 30 km/h, je rappellerai que nous avons une obligation cantonale d'éclairer les passages piétons lorsque la possibilité existe. D'éteindre les routes, même baissées à 30 km/h, violerait cette réglementation cantonale sur l'éclairage public. Je remercie les Vert'libéraux de nous inciter à violer la réglementation cantonale. Ce n'est pas le choix de la Municipalité..

Techniquement, ce n'est pas envisageable d'abaisser les zones 30 de la ville qui sont sans passage piéton à l'heure actuelle. J'espère que ça le sera dans le plan à venir.

Pour les parcs, nous avons réalisé différents safaris urbains qui ont démontré que l'éclairage public est un point important de la sécurité et du sentiment de sécurité. C'est aussi le point qui a été soulevé par divers milieux féministes. Je ne sais pas si ça réunit des études concrètes sur la sécurité à proprement parler ou pour le sentiment de sécurité uniquement. Si c'est des mesures partagées par tous les milieux féministes ou pas. En l'espèce, le choix de la Municipalité a été de choisir les parcs qu'elle estimait les plus à même à couper en l'espèce et ne pas couper de manière systématique, car ne voulant pas propager le sentiment de sécurité, si ce n'est la sécurité à proprement parler.

Sur les vitrines des enseignes, vous pouvez soutenir la résolution qui demande exactement ce que la Municipalité a déjà réalisé. On voit qu'il n'y a pas forcément de plus-value sur ce point. Sur les écrans soulevés par Mme Gerber, nous avons souri, car il s'agit de nombreux recours que la Municipalité traite, car l'activité du Service de l'économie est assez stricte à ce sujet pour refuser tous les écrans donnant sur le domaine public. Nous verrons ce que le Tribunal cantonal, voire le Tribunal fédéral, a à redire dans les prochains mois, à la vitesse de traitement de la justice par nos instances judiciaires.

Il est dit que la Municipalité se sucre sur les clients réguliers. La liste à la Prévert, comme vous mentionnez, des activités menées par le FDD ces dernières années démontre que c'est exactement ce que vous demandez dans ce Conseil qui est réalisé par le biais de cet acte, c'est-à-dire l'assainissement énergétique des bâtiments scolaires, les programmes d'économie d'énergie, le développement des panneaux solaires, l'utilisation des transports publics, le soutien à l'électro

mobilité, l'arborisation, fontaine économique, bref, toutes les mesures que vous demandez et que vous appelez de vos vœux, qui sont financés par cette taxe. Je note aussi que vous n'hésitez pas à déposer des motions et des résolutions qui demandent la même chose et à multiplier les débats dans ce Conseil, car votre collègue Moscheni a déposé la motion demandant la même chose que votre résolution de ce soir. J'espère que vous nous épargnerez un deuxième débat au cas où elle serait refusée.

Sur le plaidoyer pour le nucléaire, une grande partie de la crise énergétique est due au défaut des centrales nucléaires françaises, car plus de la moitié, 32 réacteurs sur 50, sont à l'arrêt à l'heure actuelle. Et pour le risque de pénurie de cet hiver et l'explosion des prix, la fiabilité du nucléaire a démontré qu'elle n'est pas à l'heure du jour.

Sur la résolution du PLR, je ne comprends pas que vous mentionniez les acomptes par kWh. Je ne vois pas vraiment l'utilité. Vous avez des acomptes à payer et, une fois par année, la consommation électrique dans la facture des SIL, il y aura les économies d'énergie que nous incitons pour cet hiver. C'est le plus important. Les gens savent ce qu'ils peuvent faire pour réduire leur consommation d'énergie et non pas des chiffres que nous aurons probablement de la peine à déchiffrer.

Finalement, pour la résolution de Mme Cavalli, oui, nous pouvons dire aux locataires quoi faire pour réduire leur consommation d'énergie, mais le plus simple, c'est de baisser la vanne thermostatique de votre appartement sur trois dans les zones à vivre et sur deux dans la chambre à coucher, dans les couloirs. C'est assez simple à communiquer. C'est le plus simple pour baisser votre consommation de chaleur. Si vous estimez qu'il fait encore bien assez chaud, même encore plus. C'est ce que nous allons faire dans l'administration et ce que nous incitons à faire. Les mesures qui peuvent être portées sur le système central de chauffage n'auront pas d'impact pour autant que les locataires ne font pas ça. Si vous baissez la température globale de l'immeuble et que les locataires mettent sur cinq de leur côté, car ils estiment que ce n'est pas assez chaud, vous perdez tous les bienfaits de manipulation centrale. L'effet principal, c'est de baisser votre thermostat et ça, nous le communiquerons à toutes et tous.

Je crois que j'ai fait le tour des questions des résolutions qui ont été posées. J'espère que nous pourrions bientôt procéder au vote.

La présidente : – Comme j'ai faim, avant de voter ces résolutions, on va prendre la pause. Je vous retrouve à 21 h 25.

La séance est levée à 20 h 55.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Denise Gemesio ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Pedro Martin ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Maimouna Mayoraz ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Esperanza Pascuas Zaballa ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Clara Schaffer.

Membres absents non excusés : M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Marine Ehemann ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Alain Hubler ; M. Sébastien Kessler ; M. Yusuf Kulmiye ; MM Joëlle Racine ; Mme Onaï Reymond ; M. Namasivayam Thambipillai ; Mme Anaïs Timofte ; M. Yohan Ziehli.

Membres présents	70
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	14
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 21 h25, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises »

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »

Interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »

Discussion – suite

La présidente : – Nous allons reprendre la suite avec les votations de ces huit résolutions. Nous allons commencer par les résolutions qui concernent l'interpellation de Mme Maillard.

Le Conseil, par 55 oui, 0 non et 3 abstentions, approuve la résolution de Mme Mathilde Maillard.

Le Conseil, par 15 oui, 49 non et 1 abstention, refuse la résolution de M. Valentin Christe.

Le Conseil, par 21 oui, 27 non et 18 abstentions, refuse la résolution de Mme Pauline Blanc.

Le Conseil, par 52 oui, 12 non et 5 abstentions, approuve la résolution de Mme Virginie Cavalli.

Le Conseil, par 20 oui, 39 non et 8 abstentions, refuse la résolution n° 1 de M. Vincent Vouillamoz.

Le Conseil, par 29 oui, 36 non et 3 abstentions, refuse la résolution n° 2 de M. Vincent Vouillamoz.

Le Conseil, par 49 oui, 16 non et 3 abstentions, approuve la résolution n° 3 de M. Vincent Vouillamoz.

Le Conseil, par 48 oui, 16 non et 3 abstentions, approuve la résolution de Mme Alexandra Gerber.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au Conseil communal un planning financier et temporel de la rénovation des systèmes de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville, et interpelle la CPCL, via ses représentants au Conseil de fondation, sur ses intentions en la matière s'agissant de ses propres immeubles »

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Virginie Cavalli, disant :

« Pour l'hiver 2022-2023, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition un point de contact au sein des SIL afin de soutenir les démarches de tout locataire lausannois auprès de sa gérance visant à demander une baisse de température du chauffage de son logement ou de son immeuble d'habitation en général. »

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité participe à la sobriété énergétique en mettant tout en œuvre pour faire éteindre vitrines, enseignes et affiches lumineuses 1 heure après et jusqu'à une heure avant l'ouverture des commerces. »

et la résolution de Mme Alexandra Gerber, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de limiter l'éclairage commercial (vitrines, enseignes, affiches lumineuses et écrans) de manière générale et durable, pour limiter à la fois les émissions lumineuses et promouvoir la sobriété énergétique, par exemple par l'adoption d'un règlement sur l'éclairage commercial. »

Interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité »

Développement

Mettre en place une interdiction générale de la mendicité revient à violer la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales (CEDH). La Cour européenne des droits de l'homme le dit à l'unanimité dans son avis rendu le 19 janvier 2021, statuant suite au recours d'une requérante condamnée à 500 francs suisses d'amende pour avoir mendié sur la voie publique à Genève et à cinq jours de détention provisoire pour défaut de paiement. Dans son jugement¹, la Cour note que la requérante, analphabète, sans travail et ne bénéficiant pas de l'aide sociale, n'avait aucun autre moyen de subvenir à ses besoins. Et détermine ainsi qu'infliger une telle sanction à une personne vulnérable demandant l'aumône n'est pas une mesure proportionnée.

Depuis, la loi genevoise sur la mendicité a été suspendue et une nouvelle loi a été adoptée en décembre dernier. Il est probable qu'elle soit contestée au Tribunal fédéral.

Au niveau vaudois, le Canton a récemment mis en consultation publique la révision partielle de la loi pénale relative à la répression de la mendicité. Alors que la proposition cantonale s'avère déjà restrictive, la Ville de Lausanne y répond en proposant d'élargir encore la liste des lieux où la mendicité serait interdite. En cas d'adoption de l'inventaire à la Prévert voulu par la Municipalité, il deviendrait de fait impossible de demander l'aumône sur une grande partie du territoire communal, en particulier au centre-ville et dans les lieux à forte affluence.

Quant à la notion d'urgence de la présente interpellation, elle s'explique ainsi : la réponse de la Ville ayant été largement diffusée et commentée dans la presse par le Municipal principalement en charge du dossier, il nous apparaît opportun et nécessaire d'obtenir rapidement des éléments complémentaires et de faire entendre la position du Conseil communal, étant donné l'importance de Lausanne sur ce thème. Cela avant même les révisions de la loi cantonale et du règlement de police lausannois.

Nous souhaitons ainsi poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle nous exposer son bilan de l'interdiction de la mendicité tel qu'en vigueur ces dernières années ?
2. Comment la Municipalité juge-t-elle la révision de la loi sur la répression de la mendicité mise en consultation par le Canton ? Pour quelles raisons la Municipalité souhaite-t-elle interdire la mendicité dans bien davantage de lieux que ce que propose le Canton ?
3. La Municipalité ne considère-t-elle pas que la mise en place d'une interdiction de fait quasi généralisée de la mendicité est contraire à la décision récente de la CEDH et risque ainsi d'être à nouveau contestée, à juste titre, devant le Tribunal fédéral et la CEDH, et donc de mener à la suspension desdites interdictions ?
4. La Municipalité ne considère-t-elle pas qu'il est paradoxal pour ne pas dire incohérent d'interdire largement la mendicité au centre-ville mais d'y autoriser tout aussi largement les actions publicitaires comme les distributions d'échantillons de publicité, lesquelles constituent un « dérangement » des passant-e-s ?

¹ <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/Switzerland2nd.pdf>

5. Etant donné la baisse progressive du volume d'argent liquide en circulation, la Municipalité ne considère-t-elle pas qu'interdire de mendier dans tous les lieux où l'argent liquide subsiste, revient dans les faits à interdire toute mendicité ?
6. La Municipalité considère-t-elle toujours que la priorité politique est de lutter contre la pauvreté grandissante, renforcée encore par les crises sanitaire et inflationniste, et non de stigmatiser une partie de la population qui a le malheur de devoir mendier pour subvenir à ses besoins ?
7. La Municipalité a-t-elle des échanges réguliers avec les associations et personnes engagées auprès de la communauté Rom ? Des mesures pour faciliter l'accès à la formation et au marché du travail des personnes mendiantes sont-elles envisagées ?
8. La Municipalité peut-elle estimer les coûts qu'engendrerait une interdiction quasiment généralisée de la mendicité à Lausanne, en termes de ressources policières, de sollicitations de la chaîne pénale et de procédures de recouvrement ?
9. La Municipalité ne considère-t-elle pas qu'une consultation préalable du Conseil communal aurait été opportun et lui aurait permis de répondre à la consultation cantonale de façon plus représentative au niveau politique ?
10. La Municipalité prévoit-elle de rédiger un nouveau règlement en la matière ? Si oui, compte-elle le soumettre au Conseil communal et dans quels délais ?

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – La Cour observe que la requérante est issue d'une famille très pauvre et ne touchait pas d'aide sociale. La mendicité était un moyen de survivre. Placée dans une situation de vulnérabilité manifeste, la requérante avait le droit inhérent à la dignité humaine de pouvoir exprimer sa détresse. La Cour estime que la sanction infligée à la requérante ne constituait pas une mesure proportionnée ni au but de la lutte contre le crime organisé ni contre les propriétaires des commerces.

C'est une partie de l'arrêt de la CEDH qui a mené à une partie de la loi. Depuis, la nouvelle loi genevoise a été votée par le Grand Conseil. Elle risque de se retrouver à nouveau devant la CEDH. Une consultation cantonale a été lancée au niveau vaudois. Le Grand Conseil vaudois s'en saisira d'ici quelques mois. Six ou sept mois.

J'ai hésité à déposer cette interpellation urgente. On peut considérer que le sujet reviendrait de toute façon au Conseil communal quand la loi cantonale aura été votée ou que la Municipalité aura modifié le règlement et que nous aurons eu le temps d'en discuter à ce moment-là calmement, plus ou moins calmement, et non pas à 21 h 40. J'ai l'habitude de récolter les dernières interpellations du soir en général.

L'inventaire à la Prévert qui a été publié récemment par la Municipalité et qui détaille tous les lieux où la mendicité devrait être interdite nous choque. Cette proposition nous interpelle. Nous sommes loin du consensus de l'époque sur la question.

Je vais passer aux questions étant donné qu'il est déjà tard. Ce projet municipal est de fait, de mon point de vue, une interdiction quasiment généralisée de la mendicité. Il ne serait plus possible de demander l'aumône dans quasiment tout le centre-ville, tous les lieux qui sont fréquentés, là où de l'argent liquide circule. Vous êtes aussi au courant que l'argent liquide est de moins en moins présent et la mendicité a besoin d'un certain nombre de pièces de monnaie. Si vous regardez la liste publiée, il devient quasiment impossible de mendier dans l'ensemble de la ville si vous appliquez la règle des distances qui semblent être souhaitées par la Municipalité et si vous prenez l'ensemble des lieux où il sera interdit de mendier par la proposition municipale.

Première question : la Municipalité peut-elle nous exposer son bilan de ces dernières années ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je souhaiterais faire quelque propos introductif avant de répondre aux questions. Je voudrais d'abord rappeler que la Municipalité n'a pas souhaité viser les mendiants, mais la mendicité. Elle tient à rappeler la dignité intrinsèque des êtres humains et elle s'attache uniquement à sanctionner certains comportements selon les règles établies par le Conseil d'Etat, qui visait à réglementer la mendicité agressive et intrusive. Le Conseil d'Etat a défini un certain nombre de lieux. Contrairement à l'interpellateur, nous ne pensons

pas que la Municipalité défende une interdiction générale. C'est aussi l'occasion de rappeler la valeur travail. L'émancipation passe par le travail et pas par la mendicité. Nous voulons l'Homme véritablement libre. C'est en ce sens que nous réglementons la mendicité.

S'agissant de la première question, c'est l'occasion de faire un bref rappel en arrière. Lors des trente glorieuses, il n'y avait quasiment plus de mendicité en Suisse. Des plaques étaient alors posées sur certains immeubles bourgeois sur lesquels il était marqué « colportage et mendicité interdits ». Elles ont quasiment totalement disparu. Après la chute du mur, après la possibilité d'un certain nombre de déplacements libres en Europe, nous avons vu réapparaître à Lausanne et dans les villes, principalement en Suisse, un certain nombre de cas de mendicité, que ce soit de forte précarité ou de personnes qui venaient mendier en Suisse. Cela a provoqué une demande de réglementation qui a fait l'objet d'initiatives populaires, puis ensuite, de compromis au Conseil communal de Lausanne. La ligne de la Municipalité dans le cadre de la réponse à la consultation a été de reprendre précisément ce qui avait été prévu à l'époque avec quelques petits ajouts, quelques petites précisions dans le cadre du compromis.

Je comprends tout à fait qu'aujourd'hui, ce ne soit plus les mêmes équipes politiques, mais il est faux de dire que la Municipalité n'a pas travaillé sur la base du compromis du règlement qui avait retrouvé une large majorité au Conseil communal de l'époque et qui avait conduit au retrait de l'initiative. Ensuite, il y a eu la période de l'initiative qui a été validée par le Grand Conseil. Ensuite, il y a eu le recours tel qu'il a été mentionné par l'interpellateur. Et puis, cette nouvelle situation. Aujourd'hui, il n'y a plus de règles applicables. La compétence reste uniquement cantonale.

M. Ilias Pancharth (Les Verts) : – Deuxième question. Pourquoi la Municipalité veut-elle interdire davantage de lieux que les lieux définis par le Canton ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité a choisi l'efficacité. Il faut que la règle soit connue à l'avance, que ceux qui sont susceptibles d'y être soumis et ceux qui doivent l'appliquer puissent le faire. En ce sens, la Municipalité a repris les anciennes règles de distance. Par exemple, par rapport aux bancomats. Il a semblé plus simple d'interdire la mendicité dans le marché. Nous avons reçu des plaintes de personnes mal à l'aise par rapport au fait qu'on ne pouvait pas se soustraire à la mendicité dans les marchés. Idem dans les transports publics.

J'aimerais aussi dire que nous n'avons fait que préciser certaines règles, de façon à ce qu'elles soient praticables. La Municipalité a souhaité qu'un avertissement soit préalablement prononcé à l'égard des personnes qui auraient commis une infraction aux règles sur la mendicité.

M. Ilias Pancharth (Les Verts) : – Troisième question. La Municipalité ne considère-t-elle pas que la mise en place d'une interdiction de fait quasi généralisée de la mendicité est contraire à la décision récente de la CEDH et risque ainsi d'être à nouveau contestée, à juste titre, devant le Tribunal fédéral et la CEDH, et donc de mener à la suspension desdites interdictions ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La CEDH a considéré qu'il était possible d'interdire la mendicité. Le même arrêt qui est mentionné plus haut. On ne peut pas empêcher quelqu'un de contester le bien-fondé d'une loi. Le tribunal genevois a validé la loi genevoise. On verra ce qu'il en est dans le Canton de Vaud.

M. Ilias Pancharth (Les Verts) : – Question 4. N'est-il pas paradoxal d'interdire la mendicité dans le centre-ville alors que les actions publicitaires y sont autorisées ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il est légitime de faire une distinction entre la distribution et la demande d'argent.

M. Ilias Pancharth (Les Verts) : – Merci pour cette réponse libérale. Cinquième question. La Municipalité ne considère-t-elle pas qu'interdire la mendicité dans les lieux où l'argent existe revient à interdire la mendicité ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Non.

M. Ilias Pancharth (Les Verts) : – Ne s'agit-il pas de stigmatiser une partie de la population ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il s'agit d'une question rhétorique. L'un n'empêche pas l'autre. On peut souhaiter réglementer la mendicité et agir auprès des plus nécessiteux.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Question 7. La Municipalité a-t-elle des échanges réguliers auprès des associations, des communautés rom ? Des actions pour faciliter leur accès au marché du travail sont-elles envisagées ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les associations engagées auprès de la communauté rom sont des partenaires privilégiés des services sociaux. Les consultations avec elles sont très fréquentes. Ces associations sont en lien avec la Direction sports et cohésion sociale et la Direction enfance, jeunesse et quartiers. La grande majorité des personnes mendiantes sont des personnes issues de la communauté rom. Une offre est à disposition de cette communauté en termes de cours de français. Au niveau de l'accès au marché du travail, il est également proposé des permanences. Au niveau du Canton, des permanences sont également tenues plusieurs fois par semaine.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Question 8. La Municipalité peut-elle estimer les coûts qu'engendrerait l'interdiction de la mendicité à Lausanne en termes de coûts policiers ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – S'agissant des ressources policières, elles sont en premier lieu fournies par la ville de Lausanne. La Ville fait cet effort. Cela contribue à réduire un certain nombre de phénomènes. Les incivilités, le harcèlement, etc. Concernant la chaîne pénale, les procédures sont à charge cantonale. Cela passe par des dénonciations à la préfecture. Cela ne vaut pas l'effort d'envoyer des procédures de recouvrement dans d'autres pays. Cela est sans intérêt et disproportionné. L'objectif visé est de réduire le nombre de mendicités à Lausanne.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Une consultation préalable du Conseil communal n'aurait-elle pas été opportune ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – C'eût été une nouveauté. Les consultations que les règlements communaux prévoient sont celles sur lesquelles le Conseil communal ensuite doit se prononcer. Par contre, les réponses aux consultations par l'Union des villes suisses ne sont traditionnellement pas l'objet de consultation du Conseil communal. Ce serait impossible vu le rythme des rapports de travail.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Question 10. Prévoyez-vous de rédiger un nouveau règlement en la matière ? Dans quels délais ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le moindre règlement communal ne peut être adopté que par le Conseil communal. La Municipalité ne peut pas passer outre le Conseil communal. Sauf que, le règlement sur la mendicité est cantonal. C'est donc le Grand Conseil qui va se prononcer. Il faudrait que le Grand Conseil prévoie une compétence communale, par exemple pour définir certains lieux, pour qu'ensuite, nous devions revenir face au Conseil communal.

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci pour vos réponses plus ou moins complètes. Les réponses sociales sont plus longues que les réponses policières. C'est bon signe, de mon point de vue. Concernant le recouvrement, vous parlez d'un avertissement pour dissuader, des amendes sont-elles prévues ? On parle dans la presse de présence policière ou d'occupation de l'espace public pour dissuader la mendicité. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat.

Je vais vous présenter 3 résolutions qui vont en devenir 2. Je retire la première étant donné la réponse à la question 10. Je voulais qu'on ait l'assurance d'avoir un débat fourni sur cette question au Conseil communal. Je retire donc la 1^{re} résolution.

Résolution 1 Ilias Panchard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'interdise pas la mendicité dans davantage de lieux que ceux contenus dans la loi cantonale prochainement révisée.

Résolution 2 Ilias Panchard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne le travail des associations engagées auprès des communautés roms et développe des mesures sociales spécifiquement destinées aux personnes obligées de demander l'aumône.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je m'efforcerais d'être bref. Je n'ai pas de remarques sur la résolution numéro 3, qui vous appartient. Le Conseil communal peut toujours prévoir des dispositifs supplémentaires en lien avec quelque chose qui ne relève pas des compétences de la Municipalité.

Concernant la résolution numéro 2, la Municipalité n'a pas créé un règlement. Elle a répondu à une consultation sur une modification de la réglementation cantonale. La Municipalité ne pourra pas ajouter des critères supplémentaires. Par contre, elle a souhaité que le règlement cantonal soit praticable.

S'agissant des sanctions, il ne s'agira pas de sanction communale. Il s'agira uniquement de sanctions cantonales. Elles sont prononcées par la préfecture.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je rappelle à M. Panchard que des paraphes avaient été récoltés pour aligner Lausanne avec des villes qui avaient interdit la mendicité sur leur commune. Un procureur était revenu sur cette décision.

Je rappelle à M. Panchard que l'Europe paye chaque année des centaines de milliers de francs pour essayer d'intégrer cette communauté. Lausanne aussi a fait ce qu'il fallait. La Suisse donne de l'argent pour cela aussi. Une expérience a été réalisée. Un monsieur a mis à disposition sa villa pour une famille. Les enfants ont été scolarisés. Cela a été un échec. Il fallait des enseignants spécialisés pour ces enfants.

D'autre part, je pense que les Lausannois se plaignent d'être harcelés. Cela m'est arrivé. C'est pénible. Il y a aussi tous les dommages collatéraux. Les vols, par exemple. Dernièrement, un ami mauricien qui a refusé de donner de l'argent s'est fait traiter de « sale nègre ». Cela fait vingt ans que ce problème de mendicité est récurrent. Il faut régler le problème.

D'autre part, je croyais que les personnes étrangères avaient trois mois en tant que touristes et quinze mois en tant qu'étrangers pour trouver du travail. Il se passe quoi, là ? On n'applique pas la loi. Ces personnes ne devraient pas rester en Suisse. Elles font venir leur famille. Tout le monde est à la charge de la communauté. Ces personnes vont au CHUV pour faire des opérations. Et qui paye ? Je vous rappelle que les assurances-maladie vont augmenter. On dit que 30 % des gens qui travaillent sont en burnout. Nous sommes face à une crise dont on se relèvera difficilement. Ce n'est pas le moment de s'occuper de ce problème.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le groupe PLR salue les efforts qui sont entrepris par la Municipalité dans cet arrêt de la CEDH qui soulève un certain nombre de questions. Certains points ont été clarifiés. Contrairement à ce qui est sous-entendu ce soir, l'arrêt n'interdit pas la mendicité dans toutes ses formes, mais la mendicité dite générale. À savoir une interdiction totale de mendier.

Ce que la Municipalité de Lausanne propose dans le cadre de la consultation vaudoise, c'est une interdiction de mendicité ciblée sur des lieux bien précis. Cette mendicité, ou l'interdiction de ce type de mendicité s'inscrit déjà dans une logique qui était déjà celle de la Ville de Lausanne, qui, vraisemblablement sous l'angle de la CEDH, aurait été admise. Pourquoi ? Parce que la mendicité est ciblée sur des endroits, des distances et des périmètres. Le mendiant qui souhaite mendier peut le faire à Lausanne. C'est sur des espaces publics, des espaces de transit, notamment aux abords des arrêts de bus et/ou les accès aux commerces, notamment, des endroits qui posaient des problèmes aussi pour les autres usagers du domaine public.

En dehors de la mendicité, d'autres personnes peuvent être dérangées par cela. Une grande partie de la mendicité à Lausanne est dite « mendicité organisée », une mendicité qui, tristement, ne sert pas les personnes qui sont sur le domaine public pour obtenir de l'argent, mais qui sert un réseau qui exploite des personnes qui se retrouvent sur le domaine public. Ce type de mendicité doit être interdite.

Pour qu'elle soit interdite, il va falloir que le règlement, que ce soit la loi cantonale ou le règlement d'application de la Ville de Lausanne, définisse des zones où cette mendicité n'est pas acceptée.

Pour que ce type de mendicité organisée puisse disparaître, il faudra aussi naturellement qu'il y ait des mesures qui soient prises par la Ville de Lausanne pour faire respecter le règlement. A cet égard, le groupe PLR va déposer une résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par l'intermédiaire de la police et/ou d'associations, intervienne sur le terrain pour que la réglementation sur la mendicité soit respectée dès son entrée en vigueur.

Le but ici n'est pas d'appliquer une répression stricte sur les personnes qui mendient, mais d'expliquer à ces personnes qu'il y a des zones et des périmètres sur lesquels nous n'acceptons plus la mendicité. Il faut orienter ces personnes auprès des bonnes associations et des bons relais avec des personnes qui puissent parler également leur langue pour être compris comme il faut.

A l'époque, si cela avait pris quelques semaines, cela avait été efficace que ces personnes comprennent quelles sont les règles applicables sur le domaine. La population avait aussi apprécié l'effort entrepris par la Municipalité sur des espaces qui posaient des problèmes de gêne. Il y a des plaintes qui ont été adressées.

Il faut aussi entendre ces personnes sans stigmatiser une tranche de la population qui se retrouve dans le besoin et qui a malheureusement besoin de mendier sur le domaine public.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par l'intermédiaire de la police et/ou d'associations, intervienne sur le terrain pour que la nouvelle réglementation sur la mendicité soit respectée dès son entrée en vigueur.

Mme Franceska Meinhertz (EàG) : – Nous remercions l'interpellateur pour cette interpellation, qui est effectivement très urgente.

En premier lieu, nous souhaitons dire que les affirmations du municipal en charge, il faut les qualifier de choquantes. M. Hildbrand dit que la Municipalité ne s'attaque pas aux personnes mendiantes, mais à la mendicité. Mais dans un entretien dans *L'Illustré*, M. le municipal a affirmé que la meilleure manière pour en finir avec la mendicité, c'est la répression judiciaire, qui mène soit à l'incarcération des personnes en question, soit à les pousser à l'exploitation dans des métiers saisonniers extrêmement précaires, au salaire misérable et des conditions de travail délétères. Ce n'est pas proposer une solution aux personnes dans le besoin de mendier. C'est faciliter l'exploitation de leur misère par des entreprises qui s'affranchissent de toute considération éthique. C'est bel et bien déclarer la guerre aux personnes mendiantes. M. le municipal ose même suggérer que les métiers saisonniers précaires, sans perspective de stabilité ni d'accès à des droits quelconques reviendraient à une meilleure intégration des Roms en Suisse. C'est honteux. Et là, parler même d'émancipation par le travail, c'est franchement complètement déplacé, et ça me rappelle une période très très sombre de l'histoire allemande. Hashtag *Arbeit macht frei*. Hashtag *Porajmos*.

Et cela ne s'arrête pas là. A en croire les affirmations du municipal, dormir à la rue par faute de moyens, ne pas avoir accès à un revenu stable ou à une aide quelconque par faute de droit serait un lot bien meilleur que celui des Lausannois « qui se font importuner par une personne qui leur demande un franc ou deux ». Et la personne qui s'apprête à retirer de l'argent ou à retirer ses carottes serait donc plus vulnérable que la personne qui dort dans la rue et vit de la mendicité ? En tout cas, M. le municipal estime qu'il est plus important de s'assurer que dans aucun arrêt de transport et nulle part au centre-ville une personne puisse se faire aborder par une personne dans le besoin. Pour rappel, l'interdiction de la mendicité dans les lieux fréquentés a une histoire. Elle a été mise en place à Santiago de Chile pendant l'époque de Pinochet.

Or il serait injuste de s'adresser uniquement à M. Hildbrand, car, comme il affirme dans le *Lausanne Cités*, la proposition de la Ville envers le Canton a été soutenue par la majorité de la Municipalité, et donc de sa majorité de gauche. C'est quoi, cette gauche qui permet la chasse aux plus précaires, qui s'attaque aux personnes qui mendient plutôt qu'à la mendicité ? En effet, à en croire l'entretien donné par M. Hildbrand au *Lausanne Cités*, l'idée de la Municipalité est de renforcer la présence policière, notamment pour dissuader les dons et donc de contrecarrer la solidarité de la population envers les personnes les plus précaires.

Nous soutenons les trois résolutions de l'interpellant. Nous attendons de la Municipalité qu'elle fasse front au Canton et propose de réelles perspectives pour pallier la précarité des personnes qui mendient. La répression policière n'est pas une perspective. L'exploitation dans des métiers

saisonniers et précaires sans droit n'est pas une perspective. Chasser les personnes des centres-villes et des lieux fréquentés n'est pas une lutte contre la mendicité, mais une lutte contre les mendiants. C'est indigne de Lausanne. C'est pour cela que nous refusons la résolution du PLR.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je n'ai rien à ajouter à l'excellente intervention qui vient d'être faite. J'ai une question pour M. le municipal. Vous avez dit que désormais la mendicité et sa réglementation appartenaient au Canton et que la Ville était en quelque sorte privée de la gestion de ce problème. Pourtant, le règlement de police de la Ville de Lausanne dit à son article 8 que l'exercice de la mendicité sur le domaine public, à savoir le fait de « se tenir à la vue de chacun pour demander l'aumône » est interdit. Le paragraphe continue. Nous avons un règlement de police qui interdit les notions de mendicité autres que celles proposées par le Canton. Il va donc falloir changer le règlement de police. J'espère que nous repasserons avec un débat sur la mendicité et la nécessaire adaptation du règlement de police. Si cela n'était pas le cas, j'aimerais que vous l'expliquiez.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – L'essentiel du débat a été posé. Il a été fait une ou deux fois dans ce Conseil. Je voulais simplement rappeler de quoi il s'agissait à l'époque, avec le règlement communal sur la mendicité. L'objectif n'était pas de criminaliser, de pénaliser ou de faire ce qui a conduit à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, c'est-à-dire infliger une amende communicable en peine privative de liberté. L'objectif du règlement de l'époque était d'éviter ça. C'était explicitement de ne pas donner lieu à des peines pénales, mais surtout pas à des peines privatives de liberté.

Il faut de la précision dans le débat. A l'époque, il s'agissait de donner une base aux policiers qui redeviennent en quelque sorte les agents de la paix publique qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être et leur permettre d'organiser l'usage de l'espace public. Maintenant, il y a des différences fondamentales. Ce sont des questions de pondération que l'on accorde à la question de principe pragmatique de dire qu'entre ces usages, il faut parfois arbitrer et que c'est parfois en posant quelques règles que l'on évite que les conflits dégénèrent.

Je comprends que l'on favorise le point de vue moral et le principal à tout prix, mais ne nous jetons pas des raisons objectives les uns les autres. Il était visé d'éviter les peines pénales et les peines privatives de liberté.

Je souligne le courage de M. Panchard et d'évoquer le fait que les personnes qui mendient sont loin d'être les seules qui vous demandent de l'argent sur l'espace public. D'autres sont beaucoup plus invasives de ces actions. Elles émanent, malheureusement pour vous et peut-être pour moi, d'ONG qui défendent des idées parfaitement louables, mais il faut reconnaître qu'elles mandatent des intermédiaires douteux. L'agressivité est souvent problématique pour l'usager paisible de l'espace public. On pourrait parler des mouvements sectaires. Je juge leur présence abusive sur ce même espace public. Vous trouveriez que j'en fais une obsession.

Je trouverais intéressant d'élargir la focale et de se demander quels sont les actes que l'on autorise sur le domaine public. Je n'adhère pas à l'explication de M. Hildbrand. Il y a des activités commerciales dans l'espace public qui sont destinées, de manière rapide et efficace avec des formulaires de débit direct, à vous prendre de l'argent de plus grande somme que ce qu'il peut se passer dans le cadre de la mendicité d'humain à humain. Pour conclure sur ces propos généraux, je dirais que cette solution à l'époque avait effectivement fait ses preuves. Elle avait convaincu au sein du conseil. Peut-être plus largement que le titre de l'interpellation de M. Panchard ne le laisse penser. Nous étions nombreux à avoir voté oui au vote nominal qui sera peut-être de nouveau demandé ce soir.

C'était peut-être le signe qu'au moment où il y avait une certaine pression dans le débat public et que l'on craignait que l'exacerbation de ces tensions donne lieu à un durcissement des fronts, il avait été jugé que c'était une solution pragmatique pour un peu plus de monde que ce que le laisse penser le texte de M. Panchard.

Maintenant, sur les résolutions, la résolution par rapport à ce qui nous semblait une solution pragmatique pour éviter les conflits et pour réglementer les usages publics plutôt que pour sanctionner, a priori, cela nous semble toujours une excellente base que nous sommes prêts à adapter. Peut-être qu'il faudrait qu'elle soit plus ou moins restrictive. Il y a peut-être des restrictions

de l'époque sur les marchés qui allaient relativement loin. Ce sont des choses dont nous sommes prêts à discuter.

Sur le principe, nous restons intéressés par cette solution pragmatique qui est un outil pour organiser l'espace public. Résolution 1, nous ne comprenons pas très bien son sens, il nous paraît difficile. On dit parfois en politique qu'il ne faut jamais répondre aux questions qui commencent par « si ». Il nous semble difficile de nous prononcer sur une loi cantonale dont je n'ai aucune connaissance à ce stade.

A priori, maintenant, sur le principe, on comprend l'idée. Il ne faut pas aller plus loin que la loi cantonale. Pas plus ici qu'ailleurs, nous ne souhaitons laisser les députés décider sur un sujet qui peut aussi concerner la commune. M. Panchard qui est un défenseur des compétences communales en général, on peut s'étonner de cette résolution. Vous avez bien fait de retirer la première. Merci. Vous pourrez presque retirer la 2. Ce débat aura lieu au Conseil communal. Si nous en sommes saisis, nous en débattons.

Nous ne savons pas aujourd'hui quoi mettre dedans. A priori, plutôt un rejet de la part de notre groupe, avec une certaine liberté, évidemment. Nous allons proposer un amendement. Nous proposons une résolution.

Le programme de 2012 a duré quatre ans. En cela, il nous semble une bonne option que d'inviter la Municipalité à envisager à nouveau un programme de ce type et qu'elle examine l'opportunité de lancer un nouveau programme dans la ville de Lausanne.

Toutes les personnes qui exercent la mendicité à Lausanne n'ont pas la même région d'origine. Les personnes qui connaissent les associations savent très bien qu'il y a des familles, des gens qui se connaissent et qui sont très souvent rattachés à certaines régions spécifiques, cela nous paraît une action sensée de la Commune de Lausanne, qui privilégie des choses qui ont un lien avec la réalité lausannoise.

Concernant la 3^e résolution, celle du PLR. Nous n'en partageons pas la direction, nous avons un doute. Qu'il s'exprime un peu plus clairement. J'en ai terminé et je suis navré pour la longueur.

Amendement Benoît Gaillard sur résolution Ilias Panchard N° 2

[...] et qu'elle (la Municipalité) examine l'opportunité de lancer, dans le cadre de son action de solidarité internationale, un nouveau programme de soutien destiné aux régions d'origine des personnes pratiquant la mendicité à Lausanne.

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Avant d'exprimer mon opinion sur l'interpellation de M. Panchard, je souhaiterais vous montrer une photo. Cette jeune fille est une jeune fille kurde de 22 ans qui a été tuée par la police iranienne le vendredi 16 septembre 2022. Pour un voile mal porté. Depuis lors, les gens manifestent dans la rue du Kurdistan iranien. La police tire à balles réelles sur les gens. À ce jour, on compte quatre morts et des centaines de blessés. A bas, l'Etat colonial du mollah !

En général, je suis quelqu'un d'assez calme, mais je ne peux pas garder mon calme face à ce que j'entends ce soir. La mendicité est le résultat de la mauvaise gestion politique du monde. Le système capitaliste met la richesse du monde dans les mains de quelques-uns. Des milliers de personnes migrent chaque année vers la Suisse à la recherche d'une vie meilleure et des droits humains les plus fondamentaux. Il est de la responsabilité de la politique locale d'offrir des emplois et un bon environnement d'intégration à ces personnes qui viennent en Suisse avec l'espoir de trouver un emploi. Comment feront ces gens qui ne trouvent pas d'emploi, qui n'ont pas de logement, qui vivent dans la rue ? La pauvreté augmente de jour en jour, car la lutte contre les inégalités sociales et économiques est insuffisante.

Ces personnes qui ne trouvent pas d'emploi doivent demander de l'aide pour continuer à survivre. Les gens qui demandent l'aumône ont un besoin urgent et fondamental de se nourrir et de se loger. Aujourd'hui, être pauvre et devoir demander l'aumône est devenu un délit. Ne pas avoir de logement et devoir dormir dehors est un délit. Il y a une criminalisation de la pauvreté. Si on cherche une solution à la mendicité, il faut chercher une solution pour éliminer la pauvreté. Éliminer les pauvres ne peut pas être une solution. Nous soutenons les résolutions.

M. Xavier Cid (PLR) : – Pour ma première, je pars sur un débat épineux. Concernant la dernière intervention, je crois qu'il faut remettre le débat au centre du problème. L'immigration de masse ne

doit pas être confondue avec la mendicité lausannoise. La mendicité indigène est en très grande régression grâce aux soutiens sociaux que la Ville propose.

Quant à la mendicité organisée par des bandes qui viennent de l'étranger grâce à l'ouverture de l'espace Schengen, entre autres, ces personnes travaillent de manière organisée, distribuent leur argent de manière organisée. Et ce, au détriment du personnel qui est en ville.

Je reviens sur la communauté rom. Cette communauté a été exclue de la Roumanie par la dictature précédente. Quand on parle avec ces gens, on s'aperçoit que la mendicité fait partie intégrante de leur culture. Ils n'ont pas besoin de ça pour vivre. Mais dans leur pays d'origine, ils ne trouvent pas de travail. La communauté rom est une communauté à part, en Roumanie.

Le problème est culturel, chez ces gens. Cela n'a rien à voir avec la mendicité réelle. La mendicité réelle, de nécessité, est quasiment inexistante en ville. Elle est cachée. On ne la perçoit pas quand on se promène.

Le problème de la mendicité organisée, c'est qu'elle est active et agressive et qu'elle fait augmenter le sentiment d'insécurité de la population. Entre l'éclairage et la mendicité, les gens ne sortent plus en ville dès que la nuit tombe.

M. Valentin Christe (UDC) : – La soirée avance et le débat progresse comme il le peut. Je salue l'authenticité de l'intervention de notre collègue Meinherz. Mais elle a franchi un pas indigne en évoquant une certaine période.

On a oublié de parler de certains mouvements. Je suis circonspect par rapport aux propos entendus. Je relève un élément. Il serait de la responsabilité de la politique locale de fournir un emploi à tout le monde. C'est vraiment se leurrer sur la manière dont les choses se passent. C'est fantaisiste de soutenir des propos pareils. La responsabilité des autorités politiques est d'assurer la paix civile, qui passe par la régulation de certains comportements qu'on ne souhaite pas voir sur l'espace public. La mendicité en fait partie.

Cette activité nécessite encore et toujours d'être régulée. La résolution soumise par le PLR préemptait le débat et nécessite d'être soutenue. Nous soutiendrons donc ces résolutions.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – J'aimerais revenir sur les propos de M. Xavier Cid. En Suisse, nous avons une norme pénale sur l'incitation à la haine. C'est la norme antiraciste. Il est écrit dans cette norme qu'il est interdit de publiquement propager une idéologie visant à dénigrer un groupe de personnes ou de publiquement abaisser ou discriminer de façon qui porte atteinte à la dignité humaine un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Qualifier tous les Roms de mendiants par leur culture, ça me paraît non loin de cette norme. J'aimerais que dans cet hémicycle, on puisse respecter la norme antiraciste.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'aimerais revenir sur la lecture de l'article du règlement de police. Le règlement de police, il faut le lire dans son intégralité pour qu'il soit compréhensible. Cet article contient une série d'alinéas. Il en contient 8. Parmi ces 8 alinéas, le règlement de police n'interdit pas la mendicité de manière générale. Mais il interdit une mendicité ciblée.

J'aimerais revenir sur les résolutions pour donner la position du groupe PLR. La résolution numéro une, pour les mêmes raisons évoquées par Benoît Gaillard, le PLR ne la soutiendra pas. Le groupe PLR rejettera également la résolution numéro 2. Le système mis en place à l'époque a très bien fonctionné. S'agissant de la 3^e résolution, la première résolution Gaillard, compte tenu de ce qu'il a expliqué, que l'action qui avait été menée à la base par la Municipalité et qui avait été poursuivie par Terre des hommes, semble avoir fonctionné très bien sans l'aide de la Municipalité, le groupe PLR estime que le travail doit être effectué sur le terrain.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Sur la résolution PLR, je me suis dit : pourquoi ne partons-nous pas du principe que le municipal en charge ne va pas tergiverser ? Je ne doute pas qu'il appliquera le règlement dès son entrée en matière. Je compte intervenir lors du prochain débat pour tenter d'arrondir les angles.

Madame Bérard, vous avez dit qu'il fallait penser aux personnes qui se sentent importunées. Cela peut m'arriver aussi. Mais il faut aussi noter qu'il y a beaucoup de gens pour réfléchir à comment interdire la mendicité, mais il y a trop peu de gens qui défendent et qui s'intéressent au sort des personnes qui sont précarisées. Ces débats ne soulèvent pas les foules. Où place-t-on le curseur ?

De notre point de vue, oui, la Municipalité met le curseur sur une forme d'efficacité plutôt que sur une forme de solidarité.

On est dans un débat où on n'a pas eu de débat dans le Conseil communal. On voit une réponse à une consultation cantonale. Soit on intervient maintenant pour envoyer un signal politique qui dit que dans ce Conseil communal... Une forte minorité bruyante se positionne contre cette façon de voir les choses et soutient les collègues de gauche qui, au Grand Conseil, vont débattre de cette loi. Il y a un risque que cette loi aille beaucoup plus loin. Ce soir, on voit le risque. Pour la Ville de Lausanne qui a le plus de poids et qui est très concernée par la question, un signal politique fort est indispensable à ce niveau.

Je remercie le collègue Gaillard pour son amendement. J'accepte que son amendement soit ajouté au mien, si j'ai bien compris la procédure. A titre personnel, je crois beaucoup plus en la première partie, les associations engagées au niveau local. On aura l'occasion d'y revenir. Je fais un pas en cette direction. Je n'ai pas eu le temps de consulter mon groupe, mais je pense que mon groupe suivra.

J'en appelle aussi à mes collègues socialistes pour aller dans le bon sens. On assiste à une interdiction quasiment de fait de la modicité à Lausanne. Il faut assumer cette position et craindre que la loi aille plus loin au niveau du Grand Conseil que ce que la Ville veut mettre en place.

Résolution 2 Ilias Pancharid reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne le travail des associations engagées auprès des communautés rom et développe des mesures sociales spécifiquement destinées aux personnes obligées de demander l'aumône *et qu'elle (la Municipalité) examine l'opportunité de lancer, dans le cadre de son action de solidarité internationale, un nouveau programme de soutien destiné aux régions d'origine des personnes pratiquant la mendicité à Lausanne.*

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vais essayer de faire preuve de bienveillance et me contenter de dire que certains propos étaient particulièrement déplacés. Plus pédagogiquement, je me dois de répondre à M. Johann Dupuis. Sur la portée du règlement de police.

A partir du moment où le Canton règle un sujet, il n'y a plus de compétences communales en la matière. Le règlement lausannois est aujourd'hui abrogé légalement par l'existence d'une règle cantonale, quand bien même elle-même est suspendue du fait de l'application directe de la décision de la CEDH. Même si la majorité du Grand Conseil décidait d'abroger les règles sur la mendicité, il n'y aurait pas non plus de renaissance du règlement communal en la matière.

La seule possibilité qui reste, c'est que le Grand Conseil prévoie de déléguer une partie de ses compétences aux communes. A priori, ce n'est pas le cas du projet tel qu'il a été mis en consultation.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je souhaiterais demander le vote nominal pour la résolution numéro 1 de M. Pancharid.

M. Ilias Pancharid (Les Verts) : – C'est la demande que j'allais formuler.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ne vais pas m'éterniser sur cet aspect, mais c'est quand même important. En sachant que nos pouvoirs sont limités ici. Monsieur Hildbrand, permettez-moi de préciser ma question. Nous avons actuellement un règlement de police qui incorpore des articles sur la mendicité. Si le Canton élabore une loi, à moins que ces articles qui existent déjà correspondent parfaitement à la nouvelle loi cantonale, il faudra les abroger.

La discussion est close.

La demande de vote nominal sur la résolution Pancharid n° 1 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil se prononce par 30 oui, 30 non et 6 abstentions. La présidente tranche en faveur de la résolution. Ce faisant, le Conseil approuve la résolution n° 1 de M. Ilias Panchard.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
52	Blanc	Yvuline	YŷY	NON
93	Celik	Derya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	SOC	NON
25	Christe	Valentin	UDC	NON
62	Cid	Xavier	PLR	NON
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	NVT
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	ABS
37	De La Baume	Charlotte	VL	ABS
78	De Vargas	Samuel	PS	NON
96	Depallens	Sarah	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
19	Gerber	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	OUI
81	Graff	Séverine	PS	ABS
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
45	Hurni	Nicolas	PLR	NON
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	ABS
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
30	Kilani	Feryel	VER	OUI
51	Klunge	Henri	PLR	NON
109	Kovaliv	Gaelle	EG	OUI
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
17	Lapique	Gaëlle	VER	NVT
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	NON
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NON
32	Morand	Prisca	VER	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
85	Münger	Andrea	PS	OUI
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	ABS
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
88	Petoud	Audrey	SOC	OUI
80	Philipppoz	Roland	PS	NON
58	Piguet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	NON
84	Richard De Paolis	Paola	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
46	Seiler	Jean-Claude	PLR	NON
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	ABS
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
113	Zecca	Manon	EG	OUI

Le Conseil, par 49 oui, 16 non et 2 abstentions, approuve la résolution n° 2 de M. Ilias Panchard.

Le Conseil, par 19 oui, 42 non et 5 abstentions, refuse la résolution de Mme Marlène Bérard.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

Résolution n° 1 : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'interdise pas la mendicité dans davantage de lieux que ceux contenus dans la loi cantonale prochainement révisée. »

Résolution n° 2 : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne le travail des associations engagées auprès des communautés rom et développe des mesures sociales spécifiquement destinées aux personnes obligées de demander l'aumône et qu'elle (la Municipalité) examine l'opportunité de lancer, dans le cadre de son action de solidarité internationale, un nouveau programme de soutien destiné aux régions d'origine des personnes pratiquant la mendicité à Lausanne. »

La séance est levée à 22 h 45.

